

CONSEIL COMMUNAL GEMEENTERAAD

Séance publique du 26 janvier 2022 à 18h00 en vidéoconférence
Openbare zitting van 26 januari 2022 te 18u00 in videoconferentie

Mme la Présidente, Catherine Moureaux :

Je commence par un mot sur la situation COVID. Nous sommes à nouveau en vidéo conférence aujourd'hui et probablement pour encore un ou deux conseils, plutôt que de se voir en mixte parce que je vais parler des conséquences que ça a. Même si il semble qu'Omicron, ça se confirme soit globalement moins grave vu le nombre de personnes touchées et vu le profil aussi des personnes dans notre commune, il y a quand même un lourd fardeau qui sera porté par la commune dans cette cinquième vague et donc, probablement que vous avez des gens touchés autour de vous aujourd'hui. Probablement que vous avez des gens hospitalisés autour de vous aujourd'hui et peut-être mes pensées accompagnent ceux-là que vous avez des personnes qui sont en soins intensifs ou décédés aujourd'hui. J'espère que ceux qui sont en soins intensifs vont aller mieux, mais la situation n'est pas excellente aujourd'hui.

Alors en ce qui concerne la vaccination, nous continuons le progrès et nous avons gagné encore des pourcentages de vaccination les dernières semaines. Vous savez qu'on avait une progression jusqu'ici d'à peu près 1 % par semaine pour ce qui était de la première dose, donc des nouvelles personnes qui choisissaient la vaccination. Ça c'est un tout petit peu ralenti de ce côté-là, mais ça reste quand même une tendance à la hausse pour les premières vaccinations aussi.

Alors pour vous donner un topo un tout petit peu plus précis, on a un peu moins d'une personne sur sept aujourd'hui qu'on vaccine, qui est en première dose, un peu moins d'une personne sur 7 qui est en deuxième dose et le reste, ce sont des 3^{ème} doses. On vaccine beaucoup en 3^{ème} dose, on continue de vacciner des personnes nouvelles, mais notre tour monte plus doucement qu'auparavant et on l'est aujourd'hui, si on regarde toute population, et vous savez que ces chiffres-là sont des chiffres pas favorables à Molenbeek à 48% de totalement vaccinés à Molenbeek-Saint-Jean.

Alors ça veut dire que notre centre continue de tourner beaucoup au niveau de la vaccination. Ça veut dire que nos initiatives délocalisées fonctionnent très bien aussi. Donc on a continué et on s'est battu pour ça à la Cocom, à garder des bus et évidemment, notre antenne à la maison communale. Donc on a toujours 2 jours d'antennes et même 3 plages à la maison communale le mardi après-midi, vous êtes bienvenus à la maison communale pour vous faire vacciner le jeudi matin et le jeudi après-midi également. On a persisté avec nos initiatives de bus décentralisés et aujourd'hui, nos bus sont installés principalement à Etangs Noirs et à la place de Mexico, qui sont toujours les quartiers dans lesquels on juge qu'on a le plus de potentiel à faire tourner nos bus et ça fonctionne. Donc tout ça continue.

On a enfin pu compléter notre équipe par plusieurs personnes qui travaillent encore à la sensibilisation, que ce soit dans les associations, à la demande de la commune ou dans le centre de dépistage et je vais terminer par là. Le centre de dépistage, lui, vous imaginez bien avec la vague qu'on a aujourd'hui, travaille de manière incroyable. En novembre on avait fait 6.431 tests, en décembre, 7.010. Et le mois de janvier n'est pas encore terminé et on a déjà pratiqué 8.755 tests, donc c'est vraiment énorme. Je veux remercier une fois de plus toutes nos équipes Covid avec à leur tête Marie Nys, mais aussi Angela Longhin, toute la team et les deux équipes principales ainsi que les équipes des bus et le nouveau coordinateur spoc qui fait un très bon travail également.

Voilà alors on n'a pas terminé. Maintenant, ça veut dire qu'on doit toujours faire très attention les uns aux autres pour l'instant. On doit veiller à ne pas contaminer des gens qui pourraient ne pas l'être. On doit inciter à la troisième, donc la troisième dose est toujours la meilleure sauvegarde contre une forme très symptomatique et certainement contre une forme grave d'Omicron, même si elle ne protège pas à 100% et donc, il ne faut pas s'étonner d'avoir des gens qui ont trois doses et qui, malgré tout, ne vont pas bien, elle ne protège pas à cent %, elle aide simplement au niveau global et donc pour ceux qui, comme moi, sont aidés par la troisième dose et n'ont rien, vous me voyez, je souffre actuellement du Covid, mais je n'ai pas de symptômes, je suis à l'isolement et je fais particulièrement attention à préserver ma famille mais je n'ai pas de symptômes. Il y en a d'autres qui n'ont malheureusement pas cette chance. La troisième dose reste la meilleure protection pour éviter d'avoir une forme symptomatique ou éviter d'avoir une forme lourde et donc il faut continuer de la conseiller aux citoyens qui ont déjà fait les deux premières doses.

Voilà ce que je voulais vous dire en terme Covid. Donc pas forcément des nouvelles réjouissantes aujourd'hui. Une embellie, probablement demain. Parce que évidemment, vous savez qu' en deuxième vague surtout, mais aussi en troisième et maintenant cinquième, on est énormément touché à Molenbeek plus les efforts faits en vaccination demain sur tout le territoire belge, après, Omicron et en espérant que les microbes ne fassent pas de dégâts trop lourds, on sera dans une tout autre configuration, avec une population qui aura largement rencontré le virus, largement été vacciné et même l'espoir d'avoir quand même un monde beaucoup plus, beaucoup plus serein pendant quelques mois, voire peut-être un an, peut-être plus, on peut l'espérer aujourd'hui et je fais ce vœux avec vous aujourd'hui. Voilà.

Mme la Présidente, Catherine Moureaux :

J'ouvre la séance publique.

1. Affaires juridiques - COVID-19 - Confirmation de l'ordonnance de police de la Bourgmestre concernant la tenue des séances du Conseil communal, des commissions et des conseils consultatifs communaux, du Conseil de police, du conseil de l'action sociale, du bureau permanent et des comités spéciaux du CPAS de Molenbeek-Saint- Jean, du 25 janvier 2022 jusqu'au 31 mars 2022 inclus.

Juridische zaken - COVID-19 - Bevestiging van de politieverordening van de burgemeester betreffende het houden van de zittingen van de Gemeenteraad, de commissies en de adviesraden, de politieraad, de Raad voor maatschappelijk Welzijn, het vast bureau en de bijzondere comités van het OCMW van Sint-Jans-Molenbeek van 25 januari 2022 tot en met 31 maart 2022

Mme la Présidente :

C'est l'ordonnance de police que j'ai prise qui faisait passer toutes les séances de nos instances importantes et régulières en vidéoconférence. C'est une ordonnance dont vous avez l'habitude. Ici, c'est plus le caractère mixte. Je l'ai dit parce que des réunions longues à un grand nombre de personnes ne sont pas recommandées et, à vrai dire, ne permettraient probablement pas non plus à nos organes aujourd'hui de fonctionner tous parce que nous avons, comme toutes les entreprises, entre guillemets, du pays aujourd'hui, beaucoup d'absents.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Je ne vais pas discuter sur le fait d'avoir pris cette décision-là. Je crois qu'elle est tout à fait réfléchi et normale. Seulement, nous allons avoir des sujets importants, à devoir discuter dans les semaines qui viennent, principalement le budget et donc, je trouve

dommage que vous ayez pris une décision qui nous emmenait directement jusqu'à fin mars avec votre arrêté.

Néanmoins, je voudrais vous proposer s'il y avait possibilité de le faire, c'est de faire un conseil communal exclusivement dédié au budget parce que concernant les informations qui percolent, ça va être un débat qui sera probablement lourd et important, et donc aussi bien une section réunie bien prévue et anticipative, avec des horaires corrects pour que tout le monde puisse y participer et de telle façon qu'on ait un débat serein sur le sujet. Merci.

Mme la Présidente :

Tout à fait tout à fait.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

À mon tour, je souhaite à tous les membres du conseil mes meilleurs vœux et aussi une bonne santé surtout, et ça a été rappelé par plusieurs personnes. Je rejoins évidemment mon collègue concernant cette demande. Je pense que le débat budgétaire est encore en conclave pour l'instant pour essayer, espérer finaliser ce budget et donc, il est important qu'on puisse avoir un conseil communal en présentiel étant donnée qu'il va être difficile, long et donc il faut absolument qu'on puisse arrêter un jour qui soit réservé éventuellement exclusivement aux débats concernant le budget 2022. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Bonsoir à toutes et à tous. D'abord, meilleurs vœux à toutes et à tous également. Bien qu'on démarre mal l'année avec et Omicron, je voulais dire que je partageais totalement l'opinion de mes deux collègues. Je pense que le débat sera extrêmement important et donc, par conséquent, l'importance nous mène à des situations exceptionnelles et donc, éventuellement, la possibilité de pouvoir nous permettre de nous réunir afin de pouvoir éventuellement discuter et décider du bon déroulement des débats sur le budget. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Oui, merci madame la présidente, mes meilleurs vœux également pour cette année 2022. Voilà donc je rejoins également mes collègues pour demander de consacrer un conseil extraordinaire pour cette question du budget. Donc c'est une question très importante et qui nécessite en tout cas un débat, en présentiel surtout et donc, c'est une idée très importante que je rejoins. Je vous demande également d'aller dans ce sens-là. Merci madame la présidente.

Mme la Présidente :

Merci à vous.

Mais écoutez, le Collège, pensait vous proposer effectivement un conseil extra sur le budget, nous l'espérons au début du mois de février, mais je vous avoue qu'il nous manque

encore beaucoup, beaucoup d'informations et donc nous ne sommes pas sûrs de tenir ce délai-là. Ce sera peut-être en février, voire fin février, mais je pense qu'effectivement, nous aurons besoin d'un conseil spécialement dédié au budget.

Par contre, et là, c'est le médecin qui parle en présentiel, nous verrons, nous verrons, ne nous précipitons pas. Moi, je ne mettrai personne en danger et les informations qu'on a aujourd'hui ne sont pas bonnes. Je ne mettrai personne en danger, même pour un débat budgétaire. Ni vous ni moi, même si vous souhaitez ça, c'est une question de responsabilité ni à aucun fonctionnaire, bien évidemment, parce que vous savez qu'en présentiel, on a besoin aussi d'une série de personnes qui nous assistent et qui nous permettent d'avoir les conditions du débat. Donc, en présentiel, on verra mais un conseil extra c'est ce que nous allons vous proposer.

Je vous l'ai dit, j'espère pouvoir vous proposer une autre ordonnance qui repasse en mixte rapidement. Ce n'est pas forcément les indications que l'on a, mais c'est certain que si c'est possible, ce sera beaucoup plus favorable que cette formule si on est tous d'accord là-dessus.

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 26 votes positifs, 10 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 26 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

2. Affaires juridiques - Confirmation l'ordonnance de police portant l'obligation du port du masque dans les lieux à fort niveau d'affluence du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 mars 2022 inclus.

Juridische Zaken - Bevestiging van de politieverordening dat het dragen van maskers in drukke gebieden verplicht stelt van 1 januari 2022 tot en met 31 maart 2022.

Mme la Présidente :

Alors eh bien, son jumeau, notre ordonnance sur le port du masque dans les lieux à fort niveau d'affluence. J'ai dû rediriger nos gardiens de la paix dans certains lieux pour pouvoir faire à nouveau prévaloir cette mesure parce qu'elle est parfois un peu oubliée. Elle est extrêmement importante dans les lieux publics. Rappeler à tous ceux qui sont autour de vous et qui oublient ce geste essentiel. Le masque reste la protection essentielle et alors parfois, je suis sidéré de voir que certains n'ont toujours pas compris que porter le masque, c'est d'abord protéger les autres. On m'a déjà répondu oui, mais tu n'as rien à craindre, pourquoi est-ce que tu mets ton masque ? Je réponds, mais non, en fait, moi, quand je mets mon masque je protège l'autre, je te protège. Donc, il faut vraiment le rappeler que quand chacun de nous porte son masque il protège les autres et quand il ne porte pas son masque, il met en danger les autres et donc, ça, c'est ce qu'il faut encore rappeler à certains malheureusement, dans les forts lieux d'affluence, pas question de déroger à cette règle, c'est extrêmement important aujourd'hui.

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 36 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 36 positieve stemmen.

3. Secrétariat communal - Démission de Madame Ann GILLES-GORIS en tant que Conseillère de police - Prise d'acte. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Ontslag van Mevrouw Ann GILLES-GORIS als politieraadslid - Kennisneming. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Madame Anne Gilles Goris a souhaité ne pas continuer son mandat de conseillère de police. Elle va nous rejoindre, en retard, je pense qu'elle n'est pas encore là. Elle m'a signalé qu'elle serait en retard. Elle a déjà expliqué au conseil de police qu'elle quittait pour des raisons d'agenda, d'horaire et donc elle sera remplacée par son suppléant qui est monsieur El Khannouss. Nous prenons acte de ceci.

*Le Conseil prend acte.
De Raad neemt akte.*

4. Secrétariat communal - Désignation d'un nouveau membre du Conseil de Police suite à la démission de Leila AGIC - Yassine AKKI - Report du 22/12/2021.
Monsieur Yassine AKKI est proclamé élu.
Gemeentelijk secretariaat - Aanduiding van een nieuwe lid van de Politieraad na het ontslag van Leila AGIC - Yassine AKKI - Uitstel van 22/12/2021.
De heer Yassine AKKI wordt verkozen verklaard.

Mme la Présidente :

Alors nous devons également prendre acte puisque Laila Agic nous a quittés pour la commune voisine de Jette dans sa démission en tant que conseillère de police, et son remplaçant sera Yassine Akki, son suppléant, sera Patrick Bacart et donc, là aussi, il s'agit d'une prise d'acte. Le remplaçant est proclamé élu.

5. Communication - Promouvoir les Cultures à Molenbeek asbl - Démission de Madame Leila AGIC de l'Assemblée Générale du PCM - Désignation de Madame Laetitia KALIMBIRIRO.
Communicatie - Promouvoir les Cultures à Molenbeek vzw - Ontslag van Mevrouw Leila AGIC van de Algemene Vergadering van de PCM - Aanstelling van Mevrouw Laetitia KALIMBIRIRO.

Mme la Présidente :

Alors, en ce qui concerne le mandat que Laila Agic exerçait au sein de l'association Promouvoir les cultures à Molenbeek, c'est madame Laetitia Kalimbiriro qui la remplacera.

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 33 votes positifs, 3 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 33 positieve stemmen, 3 onthoudingen.*

**6. Prévention et Cohésion sociale - MOVE ASBL - Désignation d'un nouveau membre de l'AG suite à la démission de Madame Leila AGIC - Patrick BACART.
Preventie en sociale cohesie - MOVE VZW - Nominatie van een nieuw lid van de Algemene Vergadering gezien het ontslag van Mevrouw Leila AGIC - Patrick BACART.**

Mme la Présidente :

En ce qui concerne le mandat qu'exerçait Mme Agic dans l'Asbl de cohésion sociale MOVE, c'est Patrick Bacart qui la remplacera.

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**7. Secrétariat communal - Le Logement Molenbeekois - Conseil d'administration - Démission de Monsieur Mohamed DAIF.
Gemeentelijk secretariaat - Molenbeekse Huisvesting - Raad van Bestuur - Ontslag van de heer Mohamed DAIF.**

Mme la Présidente :

Ceci est également une prise d'acte, mais je pense que nous allons nous y attarder quelques minutes. Il s'agit d'une nouvelle que vous avez probablement déjà apprise, c'est la démission de monsieur Mohamed Daif de la présidence du Logement molenbeekois. Celle-ci s'assortie d'une décision également de quitter le conseil d'administration.

Monsieur Mohamed Daif m'a informé de ce qu'il souhaitait quitter ses fonctions pour des raisons personnelles. Je pense qu'il doit prendre la parole.

Avant de lui donner la parole, je souhaiterais le remercier. Je souhaiterais le remercier au nom de tous les Molenbeekois, qu'ils soient locataires du logement molenbeekois ou qu'ils ne le soient pas. Mohamed Daif a été l'architecte de réformes extrêmement importantes qui ont pu permettre à la société de prendre un nouvel essor, de répondre à la plus grande partie, je pense 90% des recommandations fixées dans le cadre de l'audit réalisé avant son entrée en fonction. Il a pu obtenir une chose qui était absolument nécessaire pour nos locataires dans le cadre des mutations dans le logement social, à savoir la dérogation spatiale. C'est une règle qui permet que désormais, on ait un plan de mutation, qui permet à chaque famille qui est en situation de manque de chambre d'espérer, au moins dans très peu de temps, obtenir au moins une chambre supplémentaire. Pour rappel, le Code du logement nous empêchait de donner à toute une série de familles qui étaient en dette de chambre, le nombre de chambres qui correspond à leur situation familiale et ceci bloquait la situation d'un très, très grand nombre de nos familles de locataires. C'est une réforme majeure pour laquelle il a fallu une grande mobilisation, une grande conviction, une grande constance et qui a été réalisée par Mohamed Daif et par ailleurs, en ce qui concerne le plan d'investissement dans les différents sites, la mise en œuvre des travaux et à la réforme aussi en matière de gestion des ressources humaines et de gouvernance, il a également mené une série de chantiers remarquables et donc je voudrais le remercier au nom de l'ensemble des Molenbeekois.

Je donne la parole à monsieur Daif.

M. Daif :

Merci madame la Présidente.

Bonsoir, chers collègues, chers amis. Tout d'abord, je dois vous présenter mes meilleurs vœux pour l'année 2022 à vous et à vos membres de famille. J'ai pris la décision. Je dois vous remercier d'abord de la confiance que vous m'avez accordée en tant qu'administrateur et puis, en tant que président du Logement Molenbeekois. Je dois vraiment vous remercier. Je ne vais pas être long.

Madame la présidente, a fait savoir un peu au moment où j'ai pris ce chantier-là, avec les défis qu'est le Logement Molenbeekois, parce que le Logement Molenbeekois était en otage. Pendant ces deux ans j'ai pu avec le concours de l'administration que j'ai organisé parce que l'administration n'existait pas non plus. Il fallait un peu aussi réorganiser l'administration, faire les quatre directions, une direction financière, une direction des ressources humaines, une direction technique et une direction sociale, engager aussi.

Il faut savoir, actuellement, dans le service technique, on n'a pas moins, de mémoire, sept architectes et ingénieurs. Donc cet établissement souffrait beaucoup au niveau de cadres. Sur le plan social, on a rappelé la délégation spéciale qui est importante. Sur le plan d'investissement j'ai fait priorité à la rénovation absolue. Il faut savoir maintenant tous les grands bâtiments qui sont en voie d'être rénovés, Il y a des études qui sont lancées dans tous les bâtiments de logements, que ce soit les blocs Machtens, De Roovere, que ce soit la Savonnerie, que soit d'autres dont je ne vais pas rentrer dans les détails et puis acquérir aussi la clé sur porte et nous avons quand même pas mal de logements qui seront acquis clé sur porte, et notamment dans le haut de Molenbeek, parce que je tenais aussi que Le Logement Molenbeekois soit un peu partout. Le Logement Molenbeekois, maintenant, il est bien sur les rails. Il n'est pas encore en vitesse de croisière certes, Il faut encore continuer et surtout que l'engrenage bien. J'ai cédé ma place à Redouane Asaadi, qui était administrateur délégué et qui me remplaçait en tant que président quand j'étais absent. Il connaît bien. Il était toujours à côté de moi. Il connaît bien maintenant le Logement Molenbeekois. J'ai beaucoup confiance en lui et j'ai proposé, en concertation avec une autre présidente de lui confier la présidence et je suis certain qu'il mènera ça bien et je dois à l'occasion remercier tous les administrateurs et administratifs qui m'ont soutenu pendant ces deux ans et la direction aussi. Voilà, madame la présidente, je ne veux pas être beaucoup plus long et je vous remercie de vos sentiments.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Daif.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci beaucoup madame la Présidente. Je souhaite également mes bons vœux à l'ensemble de mes collègues et à toutes les personnes qui nous écoutent. Je vous souhaite de pouvoir préserver votre bien le plus précieux c.à.d. la santé pour vous et pour vos proches et concernant Mohamed Daif, je voudrais le remercier, le féliciter pour ce qu'il a fait, pour son bilan, je pense que la bourgmestre a énuméré un nombre de choses et de réalisations. Moi je voudrais surtout le remercier en tant que collègue et en tant que mandataire d'avoir accepté de relever ce défi. Je rappelle quand même que le Logement Molenbeekois a fait l'objet de beaucoup de polémiques et a terni l'image de la commune et que Mohamed plutôt que de se cacher il a accepté d'assumer ce mandat parce que là il s'agit d'un mandat avec beaucoup de travail. En faisant ça il fait honneur à la fonction d'hommes ou de femmes, c'est important de le dire, c'est un risque politique. Très peu de gens osent prendre des risques mais il l'a fait. Il l'a fait avec un certain brio puisqu'il a réussi à remettre sur les rails notre institution Le Logement Molenbeekois qui est ô combien important parce que les défis sont nombreux à relever. Il fallait remettre la machine en route et Mohamed l'a fait et il l'a fait avec une grande modestie. Mohamed fait partie de ces gens

qui ont le cœur à gauche, mais en même temps il a eu toujours cette rigueur. Déjà quand il était au Collège avec moi, je me souviens pendant douze années, on a vu combien on a pu compter sur ses qualités, son sérieux, son dévouement et je crois savoir d'ailleurs qu'il a fait quasi l'unanimité avec l'ensemble des administrateurs du Logement Molenbeekois quelle que sa formation politique. Merci Mohamed pour avoir relevé ce défi. Nous te remercions et les Molenbeekois te remercient également.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à madame Kalimbiriro.

Mme Kalimbiriro :

Moi, je voulais aussi remercier monsieur Daif parce que c'est un homme d'écoute. J'ai fait sa connaissance sous ses mandats si mais chaque fois que j'ai eu à lui demander une intervention par rapport à une famille qui était en difficulté parce que la maison n'avait pas, les fenêtres et tout ça, il était là. Je laissais un message sur le répondeur. Il était là, il me rappelait et il a envoyé les ouvriers pour travailler. Je suis un peu frustré de le voir partir alors que je viens à peine de rentrer au conseil communal et que j'ai quelqu'un qui répond très, très vite. Monsieur Daif, merci beaucoup. Vraiment, vous êtes un homme d'écoute et vous êtes avec la population, les gens qui habitent les logements. Vous m'avez soutenu, soutenu ces familles. Un grand merci. Vous m'aviez dit que vous faites la politique depuis l'âge de 11 ans. C'est possible, mais moi, je viens de travailler avec vous seulement maintenant. Voilà, je suis frustré. Mais bon, vous avez fait du bon travail. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Merci pour cet hommage.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci madame la bourgmestre. Je voulais juste avoir un point de clarification, madame. Est-ce qu'on est sur le point 3 et 4 en même temps où vous avez traité que le point 3 ?

Mme la Présidente :

On est au point 7 monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

On est au point 7 ? D'accord. Je ne comprends pas, en tout cas, dans l'introduction que vous venez de faire, vous avez rassemblé plusieurs points. Vous avez parlé de la démission de monsieur Daif. Vous avez parlé également du remplacement de Mme Agic et du nouveau conseiller de police monsieur Akki mais vous avez rassemblé dans l'introduction plusieurs points. Est-ce que ces points sont toujours d'actualité dans cette intervention ?

Mme la Présidente :

Donc, je n'ai pas rassemblé plusieurs points. Je vous ai mentionné différents changements qui avaient lieu et pour lesquels nous devons prendre acte des changements. J'ai laissé chaque fois un temps de parole entre chaque point. Je n'ai vu aucune main se

lever, donc j'ai continué l'ordre du jour et donc nous sommes effectivement en train de débattre du point 7

Le Conseil prend acte.

De Raad neemt akte.

8. Secrétariat communal - Le Logement Molenbeekois scrl - Conseil d'administration - Désignation de Mustapha IDRISSI, en remplacement de Mohamed DAIF, démissionnaire.

Gemeentelijk Secretariaat - De Molenbeekse Huisvesting cvba - Raad van bestuur - Aanstelling van Mustapha IDRISSI ter vervanging van Mohamed DAIF, ontslagnemend.

Mme la Présidente :

Je vous propose maintenant de débattre du point 8, c'est à dire un débat, si tant est qu'il puisse y en avoir un, mais donc le Parti socialiste, qui avait envoyé Mohamed Daif à la Société Le logement Molenbeekois, a désigné pour rejoindre le conseil d'administration à sa place, Monsieur Mustapha Idrissi, alors même que, comme Mohamed Daif, c'est celui qui exerçait pour ce parti les fonctions d'administrateur délégué qui est devenu président de la société de logement et donc, monsieur Idrissi est désigné comme administrateur ce soir.

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 35 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 35 positieve stemmen, 1 onthouding.

9. Secrétariat communal - Conseil de l'Action sociale - Démission de Monsieur Christian MAGERUS - Remplacement par Monsieur Khalid EL JAIDI EL QAZOUY. (Complémentaire)

Monsieur Khalid EL JAIDI EL QAZOUY est proclamé élu.

Gemeentelijk secretariaat - Raad voor Maatschappelijke welzijn - Ontslag van de heer Christian MAGERUS - Vervanging door de heer Khalid EL JAIDI EL QAZOUY. (Aanvullend)

De heer Khalid EL JAIDI EL QAZOUY wordt verkozen verklaard.

Mme la Présidente :

Il s'agit du remplacement de monsieur Magérus. Monsieur Magérus va être remplacé par Monsieur Khalid El Jaidi El Qazouy.

10. GRH - Règlement de travail - Instauration du télétravail.

HRM - Arbeidsreglement - Invoering van telewerken.

Mme la Présidente :

Il s'agit d'un règlement qui s'ajoute dans notre règlement de travail et qui concerne la mise en œuvre d'un télétravail structurel. Alors, c'est un règlement qui a été négocié durant plusieurs réunions et discuté longuement avec les syndicats qui à l'approbation des syndicats et qui est, je l'espère, à même de nous permettre demain d'avoir un travail à distance qui est mieux organisé, qui est mieux géré, mais qui est aussi plus systématique, plus dynamique et au meilleur profit non seulement des travailleurs et de l'administration, mais aussi des citoyens.

Alors, je dois quand même dire que en prenant aujourd'hui ce règlement de travail, c'est un addendum à notre règlement de travail qui concerne le télétravail structurel. Nous

rejoignons le petit nombre des organisations en Belgique qui offrent un télétravail structurel aux collaborateurs et derrière, il y a toute l'opérationnalisation pour ce faire. Suivent deux chantiers, la clé de répartition et la règle d'octroi du matériel IT, qui va être étudiée tout prochainement au collège, puisque il faut évidemment permettre d'équiper correctement nos collaborateurs dans ce défi d'avoir un peu de travail structurel.

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci madame la bourgmestre. Je voulais juste savoir est ce qu'il y aura du matériel qui sera prévu pour ce télétravail, pour ce personnel communal et en même temps, quels sont aussi les règles sur le droit à la déconnexion? Parce que parfois, le télétravail oblige les personnes de travailler en dehors des heures de travail conventionnelles? Est ce qu'il y a certains règles qui sont déjà prévues dès le départ pour que les personnes puissent être déconnectées après les heures de travail? Merci pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Sumlu.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block:

La première question est la déconnexion. La deuxième chose est où sont les protocoles ou les remarques signés par des syndicats sur le sujet? Normalement nous recevons aussi dans le BOS les protocoles.

Mme la Présidente :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Merci Madame la présidente. Pour ma part, je suis content qu'enfin nous puissions basculer dans ce monde numérique, sachant qu'une fracture numérique touche beaucoup de monde, du moins pouvoir apporter une solution au personnel et du coup aux citoyens molenbeekois.

À côté de ça, j'ai pu lire attentivement les documents que vous nous avez fourni les règlements, le règlement établit que vous nous demandez de voter et j'ai pu apercevoir qu'au niveau de l'indemnité des personnes qui travailleraient de chez eux, aucune indemnisation telle que faite dans beaucoup de communes ou dans beaucoup d'administrations privées, etc. est donnée aux personnes qui feraient du télétravail à Molenbeek. Donc, je pense à un petit montant qui pourrait tout du moins pas forcément combler la note d'électricité ou la note d'Internet, etc. mais en tous les cas, la possibilité de pouvoir leur apporter des moyens puisque, en définitive, tous les moyens de chez eux iront au bénéfice des citoyens et de l'administration communale.

Donc, je me posais la question est ce que vous en avez déjà parlé? Je voudrais bien savoir pour quelle raison vous n'avez pas envisagé de pouvoir apporter une indemnité à ceux qui font du télétravail ? Merci.

Mme la Présidente :

Merci pour vos questions.

Alors, est ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui souhaite prendre la parole sur ce sujet?

D'accord, écoutez donc en termes de matériel, effectivement, il y a un gros budget informatique débloqué cette année et qui va être affecté, donc c'est la clé d'octroi dont j'ai parlé tout à l'heure avec des décisions qui ont été prises, sur quel type de matériel allaient être disponibles et donc ça, c'est en cours et c'est en cours, en bonne intelligence avec les syndicats. Donc je vais aller directement à la question sur les remarques des syndicats dans mon souvenir, mais je vais demander à Mme Aelbrecht de corroborer ou pas, dans mon souvenir sur ce règlement-là, en fait, on a travaillé avec eux, on a intégré toutes leurs remarques, on a répondu à toutes les questions et je ne pense pas qu'il y avait des remarques supplémentaires des syndicats. Donc je crois que c'est pour ça que vous n'avez pas de document supplémentaire. Maintenant, je pense que ce serait bien quand même, madame Aelbrecht, de pouvoir chaque fois joindre au dossier le document signé par les syndicats.

Mevr. Aelbrecht, wnd. Secretaris :

Oui, je m'en excuse. Le protocole est chez moi. J'ai oublié de l'annexer dans Bos. Je suis désolée.

Mme. la Présidente :

Est-ce qu'il y avait des remarques parce que dans mon souvenir, il n'y en avait pas?

Mevr. Aelbrecht, wnd. Secretaris :

Non, il n'y a pas de remarque parce qu'on a modifié notre règlement suivant les remarques du syndicat.

Mme la Présidente :

C'est ça. Donc en fait les trois syndicats au bout des réunions dont j'ai parlé ont validé l'ensemble du règlement qui vous est proposé.

Alors je viens sur les primes et je terminerai par le droit à la déconnexion.

Alors, les primes, c'est un vaste débat. La première chose qu'il faut savoir, c'est qu'effectivement, nous ne sommes pas une commune très argentée. Donc, monsieur Ben Salah, vous dites qu'un grand nombre de communes ont décidé d'allouer des primes au télétravail, ce n'est pas tout à fait correct. Un grand nombre de communes ne l'ont pas fait et un petit nombre de communes ont décidé d'allouer des primes.

Alors, dans notre situation financière, c'est assez difficile d'imaginer de donner des primes. D'abord, il faut vous rendre compte qu'un maximum, en fait, une majorité de nos travailleurs sont des ouvriers qui ne pourront pas avoir recours au télétravail et donc, évidemment donner le télétravail peut déjà être perçu comme un avantage par ces ouvriers aux employés et beaucoup d'employés pensent que le télétravail est un avantage qui leur est fourni.

Enfin, le télétravail n'est pas obligatoire, donc c'est une possibilité qui est laissée et donc, le travailleur qui se dirait ben moi, je fais mes comptes, je n'ai pas du tout intérêt de rester à la maison, je ne veux pas rester à la maison, il ne reste pas à la maison. Donc l'ensemble du calcul qui peut être fait au niveau individuel, notamment en fonction de savoir

si il y a bien quelqu'un d'autre à la maison ou tout simplement. Quel type de connexion Internet on a choisi chez soi, etc. c'est un calcul qui revient aux travailleurs et qui peut être fait par chacun en tenant compte aussi de ses frais de transport. Est-ce que c'est intéressant pour lui ou pas de moins se déplacer? Est-ce que c'est intéressant pour lui ou pas d'aller à la maison communale pour d'autres éléments de sa vie ? Est-ce que son travail est à côté de l'école de ses enfants? Tout ça sont des choses qui peuvent rentrer en ligne de compte et qui peuvent faire que le travailleur va choisir ou pas d'utiliser le télétravail. Voilà.

Alors, je finis par la question très, très importante du droit à la déconnexion.

A vrai dire, si il a été perçu par beaucoup de nos agents comme un avantage de ne plus avoir à pointer dans notre administration, vous savez que ce n'est plus le cas aujourd'hui, vu la crise Covid et la manière dont ils travaillent dans l'administration, il reste toujours des horaires de travail. Donc il reste des horaires de travail et il n'y a pas à déroger à cela. Les congés sont un droit, avec une manière de les calculer, une manière de les rémunérer, une manière de les utiliser qui est bien balisée dans un règlement et les horaires sont là pour protéger les travailleurs.

Alors, plus on monte dans la hiérarchie des travailleurs et plus on doit à l'organisation et donc là, c'est vrai qu'on a par exemple plus droit à des heures supplémentaires quand on a atteint un certain degré de la hiérarchie parce qu'on considère que il y a la nécessité d'être plus flexible et la possibilité de devoir travailler à certains moments en dehors des horaires. Mais je vous avoue que le droit à la déconnexion, je pense que c'est quelque chose de très important dans notre société, mais ce n'est pas quelque chose qui a beaucoup habité nos discussions avec les syndicats et ce n'est pas quelque chose qu'on entend beaucoup parmi nos employés. Je pense qu'aujourd'hui, c'est quelque chose qui est relativement bien géré, la manière de faire appel aux travailleurs en dehors des heures de travail et qui n'a pas l'air d'être dans un excès formel. A ce titre, je pense qu'aujourd'hui, cette réflexion n'a pas été au centre de la rédaction de ce complément au règlement de travail et c'est ce que je peux vous répondre sur le sujet.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je vous remercie pour votre réponse. Néanmoins, je tenais quand même à apporter une petite précision. Une personne qui fait du télétravail travaille. Je sais, c'est peut être, on va dire, une amélioration au niveau de la qualité de vie par rapport au déplacement mais elle travaille et donc au vu de la situation du Covid notamment, beaucoup ont été contraints de faire du télétravail, beaucoup dans tous les secteurs. Je ne pense pas uniquement à l'administration communale, mais dans les écoles, etc, etc. Vu la situation, ils n'ont pas vraiment eu le choix de pouvoir aller dans ce sens-là et imaginer dans le futur il y ait une étude qui montre qu'ils n'ont pas, encore une fois le choix pour aller dans ce sens-là ce serait mentir, de se dire ils avaient décidé d'y aller ou ils n'avaient pas décidé d'y aller. Il y avait un nombre spécifique de personnes qui devaient être dans un bureau et il ne devait pas avoir plus de 5 ou 6 personnes, ça dépendait des bureaux et donc, par conséquent, cette personne soit on lui demandait, soit, grosso modo, on lui disait qu'il il serait mieux dans le télétravail pour pouvoir garantir la santé de tous. Donc, ce n'est pas uniquement un service qui va dans un sens. Je pense que c'est un service qui va dans les deux sens et donc, par conséquent, je pense que c'est précisément pour cette raison que quelques communes ont décidé de pouvoir apporter un montant qui leur permettrait de pouvoir combler une partie de leurs charges pour télétravailler. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Monsieur Eylenbosch, vous n'avez pas pris part à la première discussion, donc, sauf à ce que je me trompe et vous connaissez très, très bien le règlement d'ordre intérieur de ce conseil pour l'avoir animé plusieurs années. Je pense que vous ne pouvez pas prendre la parole.

M. Eylenbosch :

Tout à fait. C'est parce que je constate que vous avez un problème technique. Le point que vous abordez actuellement dans l'ordre du jour que nous avons est indiqué comme numéro 9 et dans les points que vous abordez ce serait le numéro 10. Donc j'ai un souci quelque part parce que dans le BOS quand vous regardez c'est le point 10

Mme la Présidente :

Je comprends ce que vous dites. Moi je travaille avec les documents qui sont devant moi. Je vais demander à madame Aelbrecht qu'elle réponde à cette question.

M. Eylenbosch :

Donc votre point c'est lequel ? C'est le n°9 ?

Mme la Présidente :

Madame Aelbrecht est ce que vous voulez bien regarder pourquoi monsieur Eylenbosch et moi n'avons pas la même numérotation ?

M. Eylenbosch :

Non, sur l'ordre du jour on a la même. C'est dans le Bos que vous avez un saut.

Mevr. Aelbrecht, wnd Secretaris :

Oui, parce que c'est un point qui a été inscrit aujourd'hui et je pense que vous avez reçu un mail à ce sujet. C'est un point qui est arrivé aujourd'hui et c'est pour ça que le boss n'est pas encore à jour.

M. Eylenbosch :

Quand nous allons voter ça va poser un problème dans la numérotation qu'on va suivre.

Mme la Présidente :

D'accord, je propose tout simplement, si c'est plus facile, mais Mme Aelbrecht, c'est vous qui devez guider ça, si c'est plus facile. De toute façon, le point 9 n'est pas un point soumis au vote. Donc c'est un point de remplacement. Il est proclamé nul. Donc je pense qu'à ce moment-là, on enlève la considération du point 9 et on assure la dénomination de boss si c'est plus facile. Est-ce que c'est plus facile pour l'ensemble des conseillers? Mr. Ikazban, ça vous va?

M. Ikazban :

Chez moi le n°8 c'est le point du télétravail.

Mme la Présidente :

Je vais faire des blocs de vote qui vont vous permettre de vous y retrouver sans problème. On verra ça au moment où. Il n'y a pas de souci. J'ai bien compris votre souci monsieur Eylenbosch.

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

11. GRH - Règlementation relative à la prolongation de la carrière au-delà de la pension.

HRM - Regeling betreffende de verlenging van de loopbaan na het pensioen.

*Le point est retiré de l'ordre du jour.
Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

12. GRH - Règlement de travail - animateurs d'accueil - Modifications.

HRM - Arbeidsreglement - Opgangbegeleiders - Wijzigingen.

Mme la Présidente:

C'est un point très, très important, donc je vais le présenter un peu longuement. Vous m'excuserez, c'est un point très important. C'est un point qui vient après plus de deux ans de discussions et de débats avec les syndicats pour s'occuper de quelque chose qui est essentiel à mes yeux, c'est la qualité de l'encadrement de nos enfants dans nos écoles. Donc ici, on vient avec quelque chose qui a reçu l'aval des trois syndicats, qui est vraiment pesé et qui a pour objectif principal de renforcer la qualité dans l'encadrement à l'école.

Alors, en 2015, le régime horaire des animateurs extrascolaires avait été lourdement modifié et durant l'année scolaire auparavant, ils prestaient des horaires coupés. Ces horaires coupés ont été remplacés par des journées complètes.

Alors, ces changements ont en fait occasionné beaucoup de bouleversements parce que ça a aussi consisté en des changements pendant les vacances et les horaires de plaines. Les animateurs qui étaient présents toute la journée dans les écoles se sont vu assigner différentes tâches et il leur arrivait fort fréquemment de prendre des groupes classe lorsque des enseignants étaient absents. Alors ça, c'est un élément de contexte qui est propre à Molenbeek. Il y a un autre élément de contexte qui n'est pas propre à Molenbeek, c'est que depuis plusieurs années, le métier d'animateur a tout à fait changé et donc la volonté de l'O.N.E. et de la commune aussi, l'O.N.E. étant notre pouvoir subsidiant dans la matière d'encadrement de l'accueil temps libre et de l'accueil extrascolaire, la volonté c'est de changer la vision de ce personnel qui a été trop souvent mal considérée et qui est pourtant tout à fait primordiale à la vie des écoles et à la vie de nos enfants parce que les moments de l'accueil extrascolaire sont des moments essentiels pour les enfants dans une journée scolaire. Beaucoup d'enfants passent énormément d'heures en accueil extrascolaire et si on restait à voir ces moments comme de simples garderies, aujourd'hui, on voit ces moments comme des moments de transition privilégiés durant lesquels les enfants sont non seulement accueillis et écoutés, mais ils sont aussi animés. Ils peuvent se poser, s'amuser, découvrir de nouvelles choses et donc, on a voulu redéfinir certaines missions et professionnaliser le travail extrascolaire.

Alors, je le disais, ça fait depuis 2019 qu'on a un groupe de travail qui travaille avec les syndicats sur cette matière. On a travaillé pour pointer les manquements et les améliorations tant des animateurs, que des coordinateurs. Il faut préciser qu'ici, on est bien sur le règlement des animateurs parce qu'on n'a pas fini la description de fonctions des coordinateurs.

Alors, les réunions se sont enchaînées. On avait présent dans ces réunions les responsables RH, l'instruction publique, des directions d'école qui étaient représentées et

évidemment, les syndicats qui représentaient plus particulièrement les animateurs. C'est une description de fonctions qui a été aussi marquée par plusieurs allers retours en assemblée générale des travailleurs. Plusieurs fois, les syndicats ont dit : « écouter pour ce point, on doit vraiment retourner vers les travailleurs et on reviendra ensuite vers vous ».

Ces négociations elles ont été longues, elles ont été souvent animées et je pense qu'elles ont toujours tenté d'allier les demandes du personnel, les besoins de terrain et surtout, le bien-être des enfants accueillis.

Si je dois résumer ce qu'il y a dans cette description de fonction, il y a une harmonisation des tâches entre les animateurs des différentes écoles. Il y a une meilleure compréhension et appropriation du métier d'animateur extrascolaire par le personnel, mais aussi par tous les autres acteurs de la communauté éducative. Je pense que là, c'est un point très important de pouvoir faire en sorte que toute la communauté éducative soit d'accord sur quel est le rôle de l'animateur d'accueil dans ses missions autour des enfants. Enfin, il remet la formation au cœur de la question de l'animation puisque pour pouvoir faire des animations de qualité, il faut un certain degré de formation. Il faut aussi un certain degré de formation continuée et là, on a des critères dans la description de fonctions, enfin.

Alors, je voudrais encore vous détailler quelques points plus spécifiques qui ont été soulevés et pour lesquels on a des améliorations prévues.

Durant l'année scolaire les périodes hors extra scolaires n'étaient pas très définies et donc c'était assez compliqué et il arrivait qu'il y ait une mauvaise compréhension entre les directions d'école qui voyaient les animateurs comme une aide aux tâches scolaires et les animateurs qui se sentaient utilisés pour des raisons hors de leur fonction. Aujourd'hui, on a pu clarifier ces points et les temps scolaires seront utilisés, certes pour l'aide à l'école, par exemple lorsqu'il y a des professeurs absents, mais de manière compté et de manière priorisé. On a vraiment travaillé sur une priorité dans le temps de travail des animateurs, qui leur permet d'être avant tout dans le extrascolaire et en dernier lieu dans les classes puisque entre temps, on a toutes sortes d'autres missions qui doivent être exercées et qui sont prioritaires. Donc, ils vont évidemment servir également pour les préparations d'animation lors des périodes extrascolaires et des vacances afin d'augmenter la diversité et la qualité des accueils proposés à nos enfants.

Alors, en ce qui concerne les horaires, on vient aussi derrière avec une réforme des horaires ou l'idée, c'est que certains types d'horaire n'étaient pas adaptés aujourd'hui et notamment, les plus petits horaires n'étaient que de 22 heures par semaine et donc ceci ne permettait pas une bonne efficacité durant les vacances et ne permettait pas une application optimale durant l'année. On va s'attacher de manière très rapide à supprimer ces petits horaires pour les transformer et donc tous les 22 heures vont monter à au moins 25 heures par semaine assez vite, je pense que c'est à l'échéance de trois ans et cette augmentation permettra un meilleur confort, une meilleure rémunération des travailleurs, évidemment, mais aussi une plus grande implication des animateurs et une réponse meilleure à une demande pressante de pouvoir augmenter les heures qui provient de la plupart des animateurs actifs horaires.

Alors, on aura l'occasion de revenir largement sur la question des horaires des animateurs parce qu'on aura à discuter de ce point, plus spécifiquement par après. Ici, on est vraiment sur la description de fonction et je vous dis principalement articulé autour de l'idée qu'il faut qu'il y ait une meilleure définition de leurs rôles qui soient plus harmonisés entre les écoles et qui permettent d'atteindre des standards de qualité élevés pour que nos enfants accueillis hors temps scolaire le soient par les gens le plus formé possible, avec un fort volet pédagogique désormais dans l'accueil extrascolaire.

Voilà ce que je voulais vous dire en entrée de point.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Vous avez dit que la proposition a reçu l'aval des syndicats. A ma compréhension, il y a encore un groupe de travail sur la question qui doit finaliser parce qu'il y a encore quelques questions avec lesquelles il voulait revenir avec des infos. Je crois que le 4 février, le groupe de travail est encore prévu. Donc, comprenez l'étonnement des syndicalistes d'entendre que la proposition aujourd'hui est soumise au vote au conseil communal, alors qu'après un an de travail, on zappe encore la réunion du 4 février ou quelque chose comme ça ou deux ans de travail.

Je propose qu'il n'y ait pas d'urgence d'attendre la fin de ce groupe de travail et la réunion du 4 février.

Mme la Présidente :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci madame la présidente. Évidemment, je rejoins l'étonnement de mon collègue De Block. J'ai moi-même échangé avec les représentants de tous ces syndicats qui participent justement à ce travail de remaniement en profondeur et ce depuis à peu près un an. Effectivement, il y avait encore une réunion qui était prévue le 4 février. Au jour d'aujourd'hui, il y a encore trois points qui posent problème dans les négociations et à ma connaissance, le protocole avec les syndicats n'a pas été signé et donc, j'ai du mal à comprendre comment est-ce qu'on peut venir avec une telle proposition aujourd'hui. Je vous remercie pour vos explications parce que elles avaient énormément d'intérêt. Vous avez insisté sur le volet de formation des animateurs et là, je vous rejoins à 150 % mais pour pouvoir faire en sorte que cet accord soit validé par les représentants et les travailleurs, évidemment, il aurait été judicieux d'avoir d'abord leur approbation et pour toutes ces raisons que j'ai évoquées que mon collègue a évoqué, il serait judicieux de reporter ça au prochain conseil communal et vous laisser ainsi finaliser avec les syndicats et atterrir avec un accord qui fasse véritablement consensus pour éviter justement qu'on ne reparte dans un conflit social avec les travailleurs, dans nos écoles, avec les éducateurs et les surveillants dans nos écoles. Voilà, je demande si vous le voulez bien de reporter ce point, s'il n'y a pas de raisons juridiques et je n'en vois aucune pour que ce dossier soit finalisé avec les syndicats pour vraiment apaiser les choses et qu'on puisse avoir un accord qui fasse le consensus. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci madame la Présidente. Je pense que je n'ai pas du tout la même interprétation que mes collègues à moins que je n'ai pas le même niveau d'information, mais il me semble que ce qui vient d'être présenté par la Bourgmestre fait l'objet d'un accord de la part des syndicats, sauf si je me trompe et donc moi en tant que conseiller communal mon rôle, c'est de contrôler ce que fait le Collège. Je constate que le Collège a entamé une concertation, a obtenu un résultat, a obtenu un accord et donc, pour moi, il n'y a pas de raison de ne pas voter aujourd'hui, ce qui est proposé au niveau du travail.

Je rappelle et je voudrais féliciter le Collège que la problématique d'accueil a pris place il y a bien longtemps, j'en sais quelque chose puisqu'on a toujours eu beaucoup de revendications ou de demandes et beaucoup de difficultés et je suis, très, très content de voir qu'on avance. J'ai entendu la bourgmestre dire qu'il y avait d'autres éléments qui allait arriver par la suite, comme notamment les horaires mais néanmoins, je pense que je voudrais attirer l'attention sur un élément c'est que ces fonctions sont des fonctions qui existent depuis quelques années seulement. Ce ne sont pas des fonctions qui existent depuis la création de notre enseignement communal. On voit que ce sont des fonctions que quand elles ont été créées quand elles ont été mises en place et à Molenbeek on en a besoin de ce genre de fonction, ce sont des fonctions qui auront besoin d'être mieux défini avec le temps et donc mieux défini ça veut dire donner plus de sécurité aux travailleurs, donner plus de précisions par rapport au rôle de de tout un chacun, c'est aussi emmener plus de respect de la fonction. Je pense que ce règlement va amener à la fois beaucoup plus de sécurité et beaucoup plus de respect, du respect des travailleurs d'abord entre eux, parce que je veux dire dans le monde de l'enseignement il y a différentes fonctions ici, j'ai cru comprendre qu'il y avait un accord syndical.

Je finirai par dire que les éléments liés à l'information sont aussi extrêmement importants. C'est quand même une grande revendication du personnel et qui plus est, non seulement en font d'une pierre deux coups puisque on satisfait une demande du personnel, on améliore la qualité de notre encadrement et surtout, ceux qui vont en bénéficier ce sont nos enfants, nos enfants et les familles molenbeekoises qui méritent d'être reçus, accueillis dans nos écoles dans les meilleures conditions possibles, avec le personnel le mieux formés, le mieux motivés, outillés et sécurisés. Je vous remercie madame la Présidente. Vous avez compris que j'avais une question dans mon intervention c'est que vous confirmez bien qu'il s'agit d'un accord des syndicats que vous proposez ce soir? Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Merci. Eu égard au respect des travailleurs ainsi que à toutes les personnes qui ont travaillé sur ce dossier, il serait effectivement intéressant de pouvoir les laisser travailler jusqu'au bout.

Ainsi, il y a effectivement une réunion qui doit se faire le 4 février. Je propose de reporter le point. Je rejoins mes collègues de l'opposition en vous disant clairement qu'il serait nécessaire, par respect et effectivement, de pouvoir leur permettre de pouvoir clôturer leurs travaux en collaboration naturellement avec vos services, afin de pouvoir permettre in fine de pouvoir trouver un consensus et de le ramener au vote. Je pense qu'il n'y a ... donc voilà, je mettais en avant des éléments d'information que (coupures) une équipe et donc, par conséquent l'objectif, ce serait vraiment pour moi de pouvoir respecter ses travailleurs et ses représentants de travailleurs en leur permettant de reporter le point pour leur permettre de finir leurs travaux.

Mme la Présidente :

Écoutez donc, on a travaillé pendant plus de deux ans, deux ans et demi, je pense. On a terminé sur la description de fonction déjà plusieurs fois et cette fois ci, on a tellement bien terminé, on a vraiment terminé qu'on s'est applaudis mutuellement tellement c'était long, tellement tout le monde était content tellement tout le monde était soulagé d'avoir enfin trouvé un accord. Je pense qu'il y a dans votre chef une confusion très simple. Je l'ai dit, il y a un deuxième volet qui concerne les horaires et le volet qui concerne les horaires,

effectivement, il y a encore un point qui reste en suspens et qui est une demande des organisations syndicales à laquelle, pour l'instant, nous n'avons pas répondu favorablement. Mais donc, je pense que c'est ce point qui est à la négociation, je vais me tourner vers Mme Aelbrecht pour comprendre parce que moi, je vous avoue que j'ai animé le groupe de travail avec dévouement et le plus grand intérêt parce que c'est une thématique que j'ai moi-même souhaité mettre sur la table tellement elle est importante pour nos écoles depuis deux ans et demi et que, je le répète, nous avons abouti à un accord sur la description de fonction de manière tout à fait évidente après les travaux très lourds et très difficiles et donc, je vois très, très mal qu'on puisse ne pas entériner ceci. Alors je me tourne vers Mme Aelbrecht qui a eu toute l'information, j'imagine, au niveau ressources humaines par rapport à ce thème.

Je donne la parole à madame Aelbrecht.

Mevr. Aelbrecht, wnd. Secretaris :

Oui, voilà effectivement le plus grand changement ici, c'est la description de fonction qui a été discutée avec les syndicats et en fait le changement de la description de fonction, c'est pour protéger un peu nos animatrices qui étaient sinon souvent dans les classes et c'était à la demande de syndicats. En ce qui concerne les horaires, ça, il faut encore une discussion et encore quelques compensations que les syndicats demandent de faire mais ça, ça arrivera plus tard, parce que ça, c'est prévu pour la réunion du 4 février.

Mme la Présidente :

Madame Aelbrecht, est-ce que les syndicats ont marqué un changement par rapport au groupe de travail qu'on a eu pour terminer ? Là, je suis un peu étonnée et je vous avoue, si c'est le cas, je serais même assez tentée d'être fâchée parce que franchement, vu la difficulté qu'on a eu à clôturer, le soulagement qu'on a eu à avoir clôturé, je ne comprendrais pas cette attitude.

Mevr. Aelbrecht, wnd Secretaris :

Donc moi, j'ai un retour de Mme El Moutaani, la DRH qui dit que les syndicats sont d'accord. Il y a encore juste quelques points et ça, c'est effectivement sur les horaires ou la compensation du service d'été et pour le reste, ils ont émis leur accord. Depuis des mois, on est en train de travailler sur le changement de la description fonction. C'était pour protéger et à leur demande, aussi le travailleur.

Mme la Présidente :

Donc moi, je pense vraiment que c'est sur les horaires qu'on aura encore éventuellement des débats et que peut être on n'arrive pas à finaliser l'accord, même si je pense qu'on y était et donc je crois qu'on va y arriver.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je trouve dommage. Quand je suis intervenu là tantôt sur l'importance des protocoles signés c'est justement pour éviter ce genre de confusion. Nous on ne va pas voter pour ce point. Je trouve que la proposition de discuter à une prochaine réunion du conseil est tout à fait raisonnable. À ce niveau-là, il n'y a pas d'urgence. Il n'y a pas de vacances d'ici mi-février, il y a aucun dégât (incompréhensible) aucune urgence et avec peu d'éclaircissements. Puis on a été trop prudent. Je pense que les partenaires sociaux vont plutôt apprécier.

Mme la Présidente :

Je donnerai mon appréciation par rapport à cet argument tout à l'heure.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci madame la présidente. Je suis un peu surpris de certaines réponses qui sont données parce que, à ma connaissance, l'accord devait être un accord global qui devait être suivi par la signature d'un protocole qui reprend tous les volets que vous avez évoqué dans votre présentation et je pense qu'il était et je rejoins tous mes collègues nécessaire de pouvoir améliorer non seulement le cadre, mais les conditions de travail des animateurs, de les professionnaliser, de les protéger mais je pense que le danger, c'est que quand on n'a pas un accord sur tout, on a un accord sur rien et donc il devait y avoir normalement, à ma connaissance, un protocole global qui devait être signé avec les partenaires sociaux, reprenant justement le volet que vous avez évoqué, mais aussi la question liée aux horaires. Ici, il y a trois points qui n'ont pas été finalisés. Les discussions devaient reprendre le 4. J'aurais aimé vous présentiez un plan global qui soit validé par les partenaires, pour éviter toute crispation.

Vous venez de dire à l'instant, dans votre chute des réponses que vous avez données, que vous avez dit, qu'il se peut qu'il n'y aurait pas d'accord et donc on repartirait pour un tour de tension sociale avec les partenaires sociaux, d'où l'intérêt, je pense, de pouvoir atterrir avec un accord global, comme l'a rappelé mon collègue Dirk De Block, qui soit visé par la signature d'un protocole et ne pas faire comme à une certaine époque, validé par applaudissements comme vous venez de le dire, tout le monde était joyeux, tout le monde était heureux. Moi les échos que j'ai, c'est que les partenaires sociaux n'étaient pas tout à fait heureux, justement, du fait qu'il n'y ait pas eu d'accord par rapport aux trois points et c'est pour cette raison là que le protocole final n'a pas été signé.

Donc, je vous appelle à la plus grande des prudences. Si vous voulez être raisonnable reporter ce point au mois prochain. Si ce n'est pas le cas, je vais avec mon collègue Hassan Ouassari m'abstenir pour ce point-là, bien évidemment. Voilà, merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je vous remercie madame la présidente. Évidemment, je rejoins ce qui a été dit par mes collègues précédemment. Vous avez mis en avant le fait que vous étiez étonné. Vous avez demandé des clarifications à Mme Aelbrecht, d'où la raison claire que vous n'avez pas forcément toutes les informations nécessaires sur le sujet et donc, par conséquent, attendons si possible et là sur le coup, je pense que c'est possible, attendons de voir en fin de mois de février, afin que le prochain conseil communal puisse clairement mettre en avant le protocole signé et là, on pourra tous applaudir. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je vous remercie. Ecoutez, je pense qu'on va prendre certains contacts pour comprendre de quoi vous parlez, parce que j'ai quand même un tout petit peu de mal avec une série de choses qui ont été dites. Je pense que ce travail a été extrêmement sérieux. Je pense que tout le monde approuve cette description de fonction. Je pense que sur les horaires, effectivement, il y a encore des difficultés et des questions Mais non, les deux ne vont pas ensemble. L'un peut être là sans l'autre et la description de fonction de manière tout

à fait évidente elle apporte un plus pour les animateurs comme madame Aelbrecht a très bien dit. Je vais réserver le sujet et lorsque j'aurai un moment j'appellerai notre directrice des ressources humaines pour comprendre si effectivement, les syndicats ont changé d'avis auquel cas, je serai, je vais vous le dire, extrêmement déçu de l'attitude parce que je pense qu'après deux ans et demi de travail, autant d'allers retours et autant de sérieux, ce n'est justement pas sérieux du tout. Voilà.

Il me revient de vous dire que la DRH confirme que les protocoles n'ont pas encore été signés par les syndicats et que donc nous allons reporter le point sur les animateurs, même si, par ailleurs, comme je vous l'avais dit, il y avait déjà un accord sur la description de fonction et pas encore d'accord sur les horaires. Donc je suppose qu'on vient au prochain conseil avec l'ensemble. Voilà.

*Le point est retiré de l'ordre du jour.
Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

**13. Service Prévention - Plan global de Sécurité et de Prévention - Appel à projets - Implémentation d'antennes de sécurité intégrées au niveau local (L.I.S.A.)
Preventiedienst - Globaal Veiligheids- en Preventieplan - Oproep voor projecten - Implementatie van geïntegreerde veiligheidsantennes op lokaal niveau (L.I.S.A.)**

Mme la Présidente :

C'est un point important pour un de nos quartiers un peu excentré que le quartier Heyvaert. Ce point, c'est la création d'une antenne de proximité transversale services intégré au niveau local. On appelle ça une L.I.S.A. dans le quartier Heyvaert. C'est un quartier, vous le connaissez bien ou on rencontre un certain nombre de nuisances sur la voie publique de manière répétée. C'est difficile d'agir à cet endroit. On a un travail accru avec les autorités d'Anderlecht pour pouvoir être au diapason sur ce quartier et essayer d'avoir une action conjointe. On a beaucoup de travail déjà réalisé, mais il nous semble que déployer une antenne locale de proximité à cet endroit-là, c'est à dire un service qui permet à la fois les services de base administratif et une présence prévention sécurité plus importante, aurait beaucoup aidé et donc, nous avons candidaté à la région pour cela et la région accepte notre candidature. Nous aurons un investissement de la région à hauteur de 700.000 euros pour acheter et rénover un bien et de cette manière déployer nos services d'une nouvelle façon dans ce quartier.

Voilà, je pense que c'est un très beau projet. Je dois ajouter que pour le collègue, c'est Mr. Gjanaj que je dois excuser aujourd'hui, je pense qu'il reviendra plus tard. Pour des raisons personnelles il n'a pas pu assister au début de la séance que monsieur Gjanaj gère, puisque ce projet, quelque part, est hériter aussi de la cellule garage qui s'est transformée en Cellule Socio-économique, travaille aujourd'hui dans le quartier.

Voilà, je donne la parole à Mme Evraud, puis à Mr. De Block.

Mme Evraud :

Je vous remercie Mme la présidente, évidemment que je trouve ça très, très bien, mais je me suis demandé, dans la mesure où on a dû en alternance, fermer les commissariats de police parce qu'on manquait de policiers, est-ce qu'on va réengager des policiers ou engager des policiers spécifiques? Et c'est vrai qu'on aimerait qu'il y en ait plus des antennes comme ça. Donc, je trouve ça très bien. Est-ce qu'on aura plus d'autres personnels et qui seront formés parce que, d'après ce que j'ai compris de la finalité des Lisa, c'est il y a aussi une dimension sociale dans la démarche. Est-ce qu'ils ont une formation

particulière pour répondre à des problèmes peut être plus spécifiques qui vont se poser au niveau social ou pouvoir diriger les personnes vers les bons services? Et ça me pose beaucoup de questions de cet ordre-là.

Je vous remercie.

M. De Block :

En tant que tel, je pense que c'est une bonne idée, qu'il y a des antennes proches des gens dans les quartiers. La police proche des gens, dans le passé, ça n'a pas été toujours le cas, ça a été même critiqué par le comité P concernant Molenbeek et sa zone. Moi, je trouve que c'est quelque chose qui est important aussi dans le quartier spécifique, qui va vivre des changements importants dans les années à venir, est en train de vivre des changements importants. Donc je pense qu'il y a une dynamique de gentrification et donc on sait aussi que le volet sécuritaire peut être un piège dans ce genre de dynamique de gentrification, avec en fait des demandes de voisins qui n'aiment pas que des enfants ou des jeunes jouent, fassent du bruit, tapent avec un ballon sur les garages, des choses comme ça. Je trouve que c'est vraiment important qu'avec une antenne, il y a aussi le concept même de ce que cette enquête va faire, soit discutée. Voilà.

Mme la présidente :

Merci monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voulais simplement dire, sans préjuger de ce que donnera cette opération dans l'avenir, je pense que c'est extrêmement positif pour la commune et pour le quartier en particulier. Je pense que le quartier en a besoin et le quartier est demandeur. Je pense que la sécurité, c'est un grand mot. Je pense que tous les habitants de la commune méritent d'avoir un cadre le plus sécurisant possible. Et puis, comme je l'ai dit précédemment, je pense que c'est un quartier qui est un quartier pivot de la commune parce qu'il y a eu énormément de changements ces derniers temps. On va continuer à y avoir énormément de changements et je pense qu'il faut accompagner ça par ce que j'appelle un peu plus de proximité, avec plus de présence également au niveau au niveau policier. Ça ne peut être que bénéfique. Je rappelle que ce quartier subit aussi quand même tous les désagréments et les conséquences du commerce de voitures. Mais il y a beaucoup de choses qui changent dans ce quartier. Ce quartier a énormément changé en quelques années et est appelé encore à changer. J'encourage ce que vous faites. On a tous déjà évoqué à plusieurs reprises la nécessité d'avoir une police la plus de proximité possible. Je fais le vœu en tout à coup que tous les ingrédients soient réunis pour essayer de relever le défi de ce quartier pour l'ensemble des habitants de la commune et particulièrement pour ce quartier qui mérite également d'avoir une sécurité.

Mme la présidente :

Merci Mr. Ikazban. Voilà un peu, je pense que je vais essayer de répondre pour un premier débat là-dessus aujourd'hui, mais je crois que c'est vraiment monsieur Gjanaj qui va pouvoir vous donner beaucoup, beaucoup, beaucoup plus d'informations, plus précises. Et donc, lorsqu'il sera arrivé, éventuellement on peut continuer cette discussion ou alors la refaire au moment d'opérationnalisation suivant, parce qu'il va y avoir des moments suivants,

on va rediscuter de cette antenne Lisa plusieurs fois, évidemment, avant qu'elle ne voie le jour.

Alors Mme Evraud, en ce qui concerne le nombre de policiers, vous avez tout à fait raison. C'est une vraie difficulté pour nous puisque si on peut se dire que c'est une bonne chose pour les citoyens d'avoir un point de contact plus proche d'eux, en ce qui concerne l'organisation de la zone, avec le nombre de policiers qui nous manquent, on est toujours dans une situation critique au niveau du nombre de policiers dans notre zone, on en a pas assez par rapport à nos missions, ni par rapport à ce qui nous est octroyé aujourd'hui, ni si on regarde ce qui nous est octroyé aujourd'hui par rapport à ce à quoi on pourrait prétendre avec notre nombre d'habitants et nos problématiques. Donc, on n'a pas assez de policiers. Donc c'est vrai qu'ouvrir des antennes et y localiser des policiers de manière fixe avec des horaires prolongés est assez compliqué. Ici, ce n'est pas tellement de ça dont il s'agit. Il y a déjà un commissariat, d'ailleurs, pas loin de cet endroit dans le quartier Heyvaert, rue de Liverpool. L'idée, c'est plutôt d'avoir une permanence administrative délocalisée de la commune avec une série de services de base. Et que ce soit en matière justement d'installation de commerces, que ce soit en matière préventive, d'avoir un interlocuteur communal plus proche de base qui ne va pas forcément pouvoir tout résoudre et tout faire. Au moins un qui est là et qui peut, qui peut déjà avoir un premier examen d'un dossier et un aiguillage. C'est une porte d'entrée vers les autres services. Je ne vais pas aujourd'hui pouvoir vous en dire beaucoup plus sur la Lisa. C'est un beau projet, mais c'est un projet pour lequel on s'est dépêché de rentrer dans l'appel à Projet Région. On a réussi à être choisi parce que nos arguments sur la localisation d'un tel dispositif étaient convaincants. Je pense que c'est vraiment un quartier dans lequel ce dispositif a tout son sens. C'est un quartier qui est assez éloigné des autres et qui a ses problématiques propres aussi, très fort. Et donc, on a pu l'obtenir. Mais le projet est loin d'être parfaitement terminé. Il est en train d'avancer et il va naître. J'espère dans un endroit qui sera à la fois accessible géographiquement et en même temps, qui permettra d'avoir le maximum de services pour la population.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui. Est-ce que l'un d'entre vous souhaite reprendre la parole ? Oui, je vais encore rajouter quelque chose d'intéressant. C'est que je vous ai dit qu'on était en discussion avec Anderlecht, à mon initiative déjà depuis tout un temps sur pas mal de dossiers, et notamment sur le Quartier Heyvaert, et lors de ses discussions avec Anderlecht, on a pu entendre leur expérience. Ils ont déjà déployé ce système de Lisa et ils en sont extrêmement contents. Ça, c'était aussi quelque chose qui nous a décidé nous à prendre ce train en marche et à avancer et à proposer ce dispositif.

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

14. Développement Durable - Projet « Molenbloem » - Demande d'autorisation. Duurzame ontwikkeling - Project "Molenbloem" - Vergunningsaanvraag.

Mme la présidente :

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

M. l'échevin Achaoui :

Merci, merci, madame la présidente. Ici, cela concerne un projet qui a été initié suite à une demande de certains habitants et donc nous avons voulu vraiment concrétiser cette idée qui nous semblait très intéressante. Et nous avons lancé le projet Molenbloem qui a pour objectif d'augmenter la végétalisation des rues en incitant les citoyens à installer justement des plantes de façades et à plusieurs raisons, bien évidemment, c'est d'abord rendre nos rues beaucoup plus vertes par la végétalisation des façades. Ça a plusieurs avantages. D'abord, la présence de la nature en ville, la biodiversité et à améliorer la rétention d'eau. Et pour différentes raisons, c'était une manière à nous, à Molenbeek également, de s'inscrire dans cette commune verte. Plusieurs initiatives ont été lancées avec les habitants, toujours à l'initiative des habitants. Et ici, ça se concrétise donc, nous avons reçu évidemment un budget dans ce sens-là. Évidemment, ça ne se fait pas n'importe comment et il faut encadrer cela. Il faut déterminer la manière dont on va procéder et c'est pour cela qu'il y a eu un document technique qui doit être rempli, il y a des autorisations qui doivent être demandées. Ce n'est pas l'initiative, simplement des habitants, c'est coordonné et réalisé par la Commune. Et donc ça, c'est un projet qui nous semblait très intéressant, encore une fois, pour d'abord faire participer les habitants. Deuxième élément répondre à cette volonté de rendre notre commune beaucoup plus verte, par le principe de la végétalisation des façades, qui nous paraît une très, très bonne chose. Je ne sais pas s'il y a des questions ou des éléments à demander. Mais je suis à votre écoute.

M. Sumlu :

Merci madame le bourgmestre, merci monsieur Achaoui d'avoir présenté ce projet. Vous vous rendez compte, évidemment, dans la commune de Molenbeek, nous avons évidemment une grande disparité des espaces verts. Effectivement, et ce n'est pas en végétalisant des rues qu'on voit qu'on va régler ce problème directement. Mais en même temps, je pense que pour le bien-être des habitants et des habitants, c'est une très bonne proposition. J'ai quelques petites questions à vous poser, effectivement, et j'ai bien lu dans le BOS, la présentation. Je voudrais demander d'abord qu'un travail de vulgarisation sur les atouts de cette proposition en matière de durabilité, comment vous allez vulgariser ça aux habitants de Molenbeek sur les aspects environnementaux, économiques, sociaux et culturels? Parce que je ne pense pas que tout le monde est au courant. Deuxièmement, quel travail d'information et d'accompagnement vous comptez faire? Comment ce projet sera communiqué? Effectivement, il y a des canaux de communication. Je suppose qu'ils sont assez classiques, comme le site Internet ou vos bureaux, qui seront disponibles. Mais en même temps, vu qu'il faudra quand même vulgariser ce projet pour un certain nombre d'habitants qui n'ont jamais fait ça. Comment vous comptez le faire, au niveau du terrain? Quelles sont les personnes qui pourront accompagner? Et en même temps, vous dites qu'il y aura le guide des bonnes pratiques qui sera effectivement qui sera distribué, mais qui diffusera ce guide des bonnes pratiques. Il ne suffit pas uniquement d'avoir un projet, mais il faut l'accompagner. Alors, j'ai encore deux ou trois questions qui sont un peu plus particulières. Donc, évidemment, il y a un formulaire que j'ai bien vu. Donc, c'est évident pour le propriétaire, quelqu'un qui est propriétaire de sa maison. Donc, je pense que la question est simple de pouvoir le remplir. Mais par contre, pour tout ce qui est des copropriétés, nous savons très bien que à Molenbeek, il y a quand même pas mal de copropriétés, des maisons, des grandes maisons qui sont sous-divisées. Dans le cas d'une copropriété, je ne

l'ai pas vu en tout cas, ces documents qui étaient adaptés. Peut-être qu'il y a d'autres personnes, comme Mr. Milis, qui pourront nous nous éclaircir.

Alors, pour l'achat des plantes, j'ai vu, il y a toute une liste de plantes qui sont proposées. Est-ce que la commune peut également proposer des lieux pour pouvoir aller chercher ces plantes-là et qui respectent les règles de durabilité comme sans pesticides ou productions locales? Donc, je pense que c'est aussi intéressant de pouvoir aller jusque-là et en dernier lieu, quel sera le suivi et l'évaluation de ce projet?

Mme la présidente :

Merci monsieur Sumlu, toujours très attentifs au projet, par ailleurs excellent je pense, de Mr. Achaoui. Je donne la parole à Mr. Achaoui.

M. l'échevin Achaoui :

Merci, merci pour les questions très claires et très précises, et je pense légitimes. Vous l'avez compris, c'est un projet qui se fait en partenariat avec les habitants. Donc c'est vraiment inciter les habitants à prendre leurs responsabilités dans la mise en place, bien évidemment, avec la Commune. Au niveau des moyens et outils utilisés, comme vous l'avez lu, il y a un document technique qui reprend un certain nombre de points, de guide. Pourquoi installer une plante sur ma façade, donc pour toutes ces questions, il y aura une brochure explicative qui, à chaque fois qu'il y a un projet qui va démarrer, on va pouvoir délivrer à l'habitant qui a décidé de s'inscrire dans cette dynamique, un folder, un guide auquel il y aura cinq ou six questions précises, qui devra systématiquement apporter sa contribution à ce niveau-là. Il y a une brochure synthétique qui sera également réalisée afin de communiquer le présent projet parce que ce projet va, semble-t-il, prendre une dimension importante, évidemment, à l'initiative de nos agents distribué un certain nombre d'éléments pour justement informer au mieux la manière dont ils vont procéder.

Par rapport à la question de la copropriété, nous n'avons pas pensé à cette question, mais je retiens cette particularité. C'est très important. Vous avez tout à fait raison. Donc je poserai la question et on accordera évidemment l'attention toute particulière à cette spécificité-là.

Par rapport au suivi, donc, toutes les demandes seront répertoriées comme il se doit au sein de notre département et donc, au fur et à mesure, il y aura un suivi de la manière dont le projet en lui-même, la façade évolue parce qu'on part du principe qu'il pourrait y avoir des problèmes éventuellement. Il pourrait y avoir un certain nombre de problèmes et donc la Commune sera très attentive par rapport à l'évolution de ces projets individuellement ou de groupe. Ça a été discuté en interne également.

Par rapport au choix des plantes, il y a une panoplie, évidemment, de façades qui seront conseillées parce que toutes les plantes ne sont pas dédiées ou sont appropriées pour une façade, donc ils seront évidemment bien informés. Le citoyen ou l'habitant qui est désireux de pouvoir s'inscrire dans ce projet recevra des informations précises par les espaces verts, par le département, pour les orienter au mieux par rapport à la plante qui soit le mieux adaptée par rapport à ce projet-là. On est très attentifs à toutes ces à toutes ces questions, bien évidemment, et donc elles ont été posées. Et donc, nous serons bien évidemment très attentifs à l'évolution de ce projet dans le temps.

Je ne sais pas si j'ai répondu très brièvement à vos questions, mais je reste bien évidemment tout ouïe pour d'autres précisions.

M. Sumlu :

Merci monsieur Achaoui. Vous, vous avez bien compris qu'effectivement, pour la question des copropriétés, je trouve ça assez intéressant parce que malheureusement, pas mal d'habitants n'ont pas suffisamment les moyens de pouvoir avoir leur propre habitation, leur propre maison unifamiliale. Donc, en même temps, il ne faut pas oublier, évidemment, ce sont des quartiers où il y a quand même pas mal de copropriétaires, je trouve que c'est pour éviter aussi les cas de litige. Donc, je trouve qu'il faudra que ce soit bien précisé. Alors moi, vous avez bien compris, ce type de projet ne m'enchanté énormément, et c'est la plupart du temps quand il s'agit de l'environnement, nous sommes souvent en tête à tête. Évidemment qu'on en discute à deux. Je vois rarement les autres conseillers rebondir. Mais en même temps, évidemment, cet aspect, vous dites, il faudra inciter les habitants. Tout à fait. Mais comment donc? C'était la question que je posais parce que vous avez parlé des brochures. Mais il faudra évidemment que si c'est un excellent projet que vous dites qu'il faudra vraiment l'impliquer au niveau de Molenbeek, il faudra trouver aussi effectivement la manière la plus adaptée à tout le monde. Brochure oui, mais en même temps, moi, par exemple, n'importe quel citoyen pour qu'il soit informé, il propose peut-être un lien sur la page Internet de la commune avec des documents qui sont disponibles. Je crois que pour que ce projet soit réussi, il faudra qu'on informe au maximum.

Et en dernier lieu dans l'opérationnalisation, effectivement, dans le choix des plantes, je comprends bien quelle espèce choisir pour pouvoir le planter ou pour donner des conseils. Mais ma question était de dire est-ce que vous pourrez aussi en même temps proposer des pépiniéristes bruxellois ou autre, qui respectent évidemment la question de durabilité ou que le projet soit considéré dans son ensemble comme durable?

M. l'échevin Achaoui :

Pour un complément d'information par rapport au document technique, nous avons bien retenue cinq ou six questions, pour répondre à votre question didactique, comment est-ce qu'on va pouvoir informer les habitants. Il y a d'abord cette question pourquoi installer une plante sur ma façade? Donc, pourquoi installer une plante sur ma façade? Donc, c'est très important avant de commencer. Qu'est-ce qu'il faut évidemment faire avant de commencer à vouloir installer ce projet? Je conçois ma façade verte, je mets en place et j'entretiens ma façade verte, liste des espèces conseillées et un formulaire de demande sous forme de convention. Vous avez vu, donc. On a déjà préparé un lexique qui va pouvoir orienter au mieux l'habitant désireux de vouloir embellir sa façade avec une liste de questions qui vont l'orienter très clairement de la manière dont il faut procéder. La liste des espèces conseillée, bien évidemment. Donc, on va également les conseiller tant au niveau de la plante, mais également de l'endroit ou de la pépinière que vous avez évoquée. C'est aussi une orientation importante. Vous avez tout à fait raison de le signaler, mais on a prévu évidemment un certain nombre de choses pour que ce soit le plus didactique possible et pour pouvoir évidemment vulgariser ces documents qui puissent orienter intelligemment et d'une manière très, très, très didactique. Je vous remercie, monsieur Sumlu, pour toutes les questions qui sont pertinentes, comme toujours, merci beaucoup.

Mme la présidente :

Merci monsieur Achaoui, merci Mr. Sumlu.

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**15. Propriétés communales - Nouvelle Loi communale articles 234 § 2 et 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Gemeentelijke Eigendommen - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 § 2 & 3 - Overheidsopdrachten - Kennisgeving van de besluiten van het College van Burgemeester en Schepenen.**

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 35 votes positifs, 1 abstention.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 35 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**16. Sports - Circulaire relative à l'application de l'Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention aux communes de la Région de Bruxelles-Capitale destinée à soutenir leur politique sportive dans le cadre de la crise COVID-19 – pour l'exercice 2021.
Sport - Rondzendbrief betreffende de toepassing van het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering houdende toekenning van een subsidie aan de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ter ondersteuning van hun sportbeleid in het kader van de crisis COVID-19 - voor het begrotingsjaar 2021.**

*Le point est retiré de l'ordre du jour.
Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

**17. Sports - Convention et grille de tarification relatifs à l'octroi de bureaux et de containers au sein des infrastructures sportives - Projet - Approbation - Report du 22/12/2021.
Sport - Overeenkomst en prijsstelling met betrekking tot de toekenning van kantoren en containers binnen sportinfrastructuur - Project - Goedkeuring - Uitstel van 22/12/2021.**

Mme la présidente :

Je donne la parole à M. Azaoum.

M. l'échevin Azaoum :

Madame la présidente, mesdames et messieurs, chers collègues, comme vous le savez, les installations sportives ont été reprises sous le giron communal en date notamment du mois de mai 2021 et donc pour qu'il y ait plus de cohérence dans le nouveau projet sportif communal, il vous est proposé donc d'établir une grille de tarification de manière à pouvoir à nouveau bien objectiver ce qu'on propose, donc une grille de tarification à propos de la location des bureaux dans les différents espaces sportifs nécessaires à l'activité de nos clubs, bien évidemment, pour pouvoir recevoir les parents dans de bonnes conditions. Donc, vous voyez, la tarification est de 6 euros par mois, par mètre carré et également pour la location des conteneurs, containers qui servent en particulier pour les clubs sportifs. Il vous

est proposé donc une location de 20 euros par mois pour un container. C'est donc la raison pour laquelle ce projet de convention et de tarification sont soumises à l'approbation du conseil communal. Merci.

Mme la présidente :

Alors, je vois que Mr Block souhaite intervenir, est-ce qu'il y a d'autres collègues qui vont intervenir?

M. De Block, allez-y !

M. De Block :

Oui, c'était justement une des questions, on voit un modèle de convention et je ne vois pas de règlement clair. Est-ce que j'ai raté quelque chose? Je ne vois pas un règlement, est-ce que c'est juste parce qu'aujourd'hui, on traite les réservations actuelles, mais je pense que c'est important, quand on fait cela, qu'on fasse aussi un règlement. L'échevin dit que c'est le conseil communal qui va trancher sur les demandes et alors je pense qu'il faut être transparent au niveau des prix.

Mme la présidente :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. l'échevin Azaoum :

Nous sommes occupés encore à élaborer un ROI qui sera présenté au conseil communal aussi, normalement à la prochaine session je pense, qui abordera également les aspects abordés par Mr. De Block.

Mme la présidente :

Ah, c'est ça, donc vous faites un règlement complet sur l'ensemble des points et pas uniquement sur les containers. Et ici, vous avez débloqué une situation particulière sur les containers, c'est ça?

M. l'échevin Azaoum :

Absolument madame la bourgmestre. On a vraiment voulu objectiver et clarifier les choses qui, par moment étaient un peu brinquebalantes. Et donc maintenant, c'est très clair. C'est très net, depuis la reprise par la commune. C'est très, très clair et très net. Et tout est conventionné.

M. De Block :

Oui, merci pour la réponse. Désolé, j'ai raté une petite question, la taille des containers, quelle est leur taille? Parce que 20 €, c'est tellement peu...

M. l'échevin Azaoum :

C'est un conteneur qui doit faire environ 3 mètres cubes, me semble-t-il. Donc, ce sont de petits containers de 3 mètres cubes.

Mme la présidente :

Merci, merci monsieur l'échevin.

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 32 votes positifs, 4 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 32 positieve stemmen, 4 onthoudingen.

18. Finances - Avenant au contrat visant à promouvoir le développement économique local et régional - Année 2022.

Financiën - Aanhangsel aan de overeenkomst ter bevordering van de economische ontwikkeling op lokaal en gewestelijk vlak - Jaar 2022.

Mme la présidente :

Alors je me tourne vers l'échevin des Finances, qui est un avenant au contrat concernant le développement économique local et régional.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Voilà, bonsoir à tous. C'est l'avenant traditionnel que nous avons tous les ans, au conseil passé, nous avons voté pour le taux de la Citytax et donc ici, ils confirment qu'ils ont le taux qu'on a défini. Et alors, ils nous donnent aussi l'information des montants que nous allons recevoir pour ce qu'on appelait avant la suppression de la taxe de la force motrice. Donc, ils nous signalent différents montants qu'on reçoit aussi, un montant total de 2.737.929 euros en compensation à de faibles rendements de la fiscalité locale. Voilà, c'est une information.

Mme la présidente :

OK, merci beaucoup.

Je donne la parole à Mr. De Block.

M. De Block :

Oui, excusez-moi le point 15, vous l'avez soulevé?

Mme la présidente :

Oui, on l'a abordé tout à l'heure.

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 35 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 35 positieve stemmen, 1 onthouding.

19. Communication - Image et Valorisation - Octroi de subsides pour un projet ponctuel à trois organismes.
Communicatie - Imago en Valorisatie - Toekenning voor een gericht project aan drie organismen.

Mme la présidente :

Ce sont des décisions que j'ai proposées au collègue. Il s'agit du soutien de 3 projets, d'une part, un film amateur réalisé par un étudiant de notre Académie des arts visuels afin de pouvoir aller le montrer à Berlin. Donc, je pense que c'est un bel essor pour ce film. Je vous conseille de voir. Je l'ai vu lors de l'exposition des travaux de fin d'année de notre académie au printemps passé et j'espère que le film aura une vie plus longue grâce à ce petit coup de pouce de la commune.

Alors un subside aussi pour Cens académie et son équipe d'athlètes qui a été à Abou Dhabi aux Championnats du monde de jiho jitsu en 2021. Soutien de la commune qui s'est soldé par la victoire d'Amal Amjahid pour la neuvième fois, la 9ème fois championne du monde à Abou Dhabi. Donc, je pense que c'était un bon choix que de permettre à cette équipe de partir à Abou Dhabi. C'était, il faut le savoir, pas du tout facile, la saison passée et la saison précédente pour nos athlètes, puisqu'il y a eu une série de compétitions et d'entraînements, avait dû être annulés à cause du Covid. Et aussi, une série de sponsorings et des soutiens habituels n'avaient pas pu prendre place. Donc ça avait été très important, je pense pour l'équipe et je ne peux que la féliciter au nom de tous les Molenbeekoïses, une nouvelle fois pour ce neuvième titre mondial. Ce n'est quand même pas n'importe qui, bravo, bravo encore et bravo à toute l'équipe qui s'est bien défendue là-bas.

Alors, le troisième suicide, c'est un soutien pour un film, un long métrage qui parle des forains et le monsieur qui est à l'inspiration du film, qui est le père d'un des réalisateurs est quelqu'un qui vivait et a beaucoup vécu à Molenbeek. Et donc, le film se passe beaucoup à Molenbeek et je pense que c'était aussi une bonne chose pour l'image de la commune de pouvoir soutenir la réalisation de ce film.

Le Conseil est informé.

De Raad wordt geïnformeerd.

20. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Kalimbiro, Conseillère communale PS-SP.A, relative au rattrapage scolaire. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door mevrouw Kalimbiro, Gemeenteraadslid PS-SP.A, betreffende het remediërende onderwijs. (Aanvullend)

Mme la présidente :

Je donne la parole à Mme Kalimbiro.

Mme Kalimbiro :

Chez moi au village, les Sages disent : « Ne te plains pas de n'avoir pas été entendu si tu n'as ouvert ta bouche », proverbe bantou.

Imprégnée de cette sagesse, je me permets de partager, voir proposer à Madame Catherine Moureaux, présidente de notre Conseil, en sa qualité de chargée de

l'Enseignement fondamental francophone et à Monsieur Jeff Van Damme, chargé de l'Enseignement néerlandophone l'idée suivante :

Suite au désastre que la pandémie a causé et causera encore sur le niveau d'apprentissage dans nos écoles, les mois à venir, voire des années, il est clair et net que les élèves vont partir avec un déficit certain dans la maîtrise des matières.

Consciente que certains parents, même les enseignants seront en difficulté de faire face à cette situation de matières non maîtrisées, je me permets de rêver tout haut, et de vous faire part de ce rêve.

Un rêve qui prendra certainement du temps à se réaliser, vu la lourdeur des institutions qui devront prendre part à sa matérialisation. Un rêve qui ne se réalisera peut-être pas.

Puis-je proposer que les élèves puissent être scolarisés les mercredis après-midi, pendant x années. Ce temps que certains enfants passent à la garderie à tourner en rond, le temps que certains parents doivent s'organiser pour être disponibles les mercredis après-midi, trouver le moyen de les occuper... Pour certains, il y a certes un moment d'étude surveillée, pour d'autres pas. Rentabiliser les mercredis après-midi par un enseignement, les élèves partiraient gagnants en 1er.

Probablement qu'on va me retorquer, qu'on ne change pas un système établi depuis des années sur claquement de doigt. Je vois les syndicats se lever, probablement les enseignants, je vois les différents gouvernements se lever, les différents parlements remuaient...

J'aurais eu tort de n'avoir pas fait la suggestion après avoir entendu l'inquiétude des parents au sujet du retard et surtout la matière non assimilée.

Merci de bien vouloir me dire Madame la Présidente, et Monsieur l'Echevin si vous oseriez discuter de ce point avec la Ministre chargée de l'Enseignement et les différents acteurs impliqués dans ce dossier au niveau de la FWB, et de la VGC.

Je vous remercie.

Mme la présidente :

Merci Madame Kalimbiriro.

Je donne la parole à Mr. De Block.

M. De Block :

Donc avec le PTB, en tout cas, on partage le soucis de madame Kalimbiriro. Molenbeek a déjà des chiffres pas brillants au niveau de la scolarité, mais le Covid a évidemment encore agrandi le clivage. Évidemment, on voit que des professeurs, des instituteurs arrêtent le boulot beaucoup après 5 ans. Et je pense que c'est important aussi de donner, de d'offrir des emplois fixes, des contrats fixes indéterminés rapidement. Il y a en fait, trop de jeunes enseignants qui doivent galérer avec des heures coupées pendant trop de temps, au début de leur carrière et je pense que c'est aussi une façon de stabiliser la carrière et stabiliser toutes ces personnes qui commencent avec beaucoup de volonté. Je

pense que c'est effectivement quelque chose qu'on doit discuter plus. Nous avons proposé de renforcer les écoles avec un demi ou un plein temps. Je pense que c'est important, vu le manque d'espace, qu'on doit réfléchir à des classes où il y a un prof et demi, qui enseignent où on peut vraiment permettre que le mi-temps ou le plein temps parfois de deux profs dans une classe peut s'occuper des enfants qui ont vraiment besoin de cela. Je vais en tout cas soutenir cette inquiétude, après le débat sur l'élargissement du temps scolaire, on n'est pas opposé, mais il doit être équilibré avec aussi du sport culture. Et donc, ça veut dire quelque chose qui va bien pour des enfants. Merci.

Mme la présidente :

Merci Mr. De Block.

Je donne la parole à M. Milis.

M. Milis :

Merci Madame la présidente, mais je pense que l'idée est très intéressante. Cependant, elle aura un impact financier important. Même si ce n'est qu'au niveau de notre commune et pour ne pas parler d'établir ce genre de règles dans d'autres communes, ça aura un impact financier important. Par ailleurs, moi, ce qui m'interpelle très fort, c'est qu'effectivement, de par le passé, on n'a fait que diminuer le nombre d'heures de présence des enfants dans les écoles et on n'a fait que réduire. On a supprimé le samedi matin, on a supprimé le mercredi après-midi et on a continué à réduire. Bon, après les technologies, les techniques d'apprentissage ont évolué aussi. Mais ce qui m'interpelle, c'est qu'on peine déjà à trouver des enseignants aujourd'hui pour les horaires normaux. Mais si on doit encore trouver des enseignants pour travailler le mercredi après-midi, ça va être d'autant plus difficile. Mais sinon, l'idée est très intéressante et c'est clair qu'on doit essayer de pallier au retard pris par les enfants, non pas uniquement par le Covid, parce que le Covid, ben oui, il n'a pas aidé à la scolarité. Mais il faut aider les enfants à combler ce retard par tous les moyens possibles et imaginables. Mais je ne suis pas certain qu'on pourra trouver beaucoup d'enseignants qui seront partants pour venir le mercredi après-midi pour donner cours à des enfants en supplément. Mais je l'espère de tout cœur. Merci.

Mme la présidente :

Merci à tous.

Alors, c'est une priorité de la législature que l'enseignement. Vous le savez, on a été assez pionniers pendant le Covid, notamment avec nos écoles d'été. On a vraiment pris soin d'être au chevet des directions, d'être toujours à la recherche d'améliorer nos pratiques pour, justement, avec le tissu qui est le nôtre, limiter l'impact du Covid. Je dois dire aussi qu'il ne faut pas oublier que cette législature est marquée par un investissement massif dans l'enseignement avec des centaines de milliers d'euros supplémentaires par an sous forme d'emplois à charge de la commune et un plan d'investissement de plus de 20 millions d'euros pour rénover et améliorer et agrandir nos écoles. On est au chevet de l'école à Molenbeek depuis 2018. Donc je vais vous lire toutes les actions que nous menons déjà. Et puis une réponse détaillée sur la proposition que fait Mme Kalimbiriro. Ensuite, si Mr Van Damme le souhaite, il peut apporter des précisions sur la manière dont il travaille du côté

néerlandophone, même si beaucoup de dispositifs, pour ne pas dire la grande majorité, sont tout à fait communs aux deux enseignements.

Alors c'est tout à fait évident que la pandémie, elle, a un impact considérable sur les enfants et elle a un impact considérable sur leur développement, tant au niveau affectif, au niveau social et comme vous le soulignez avec justesse, au niveau pédagogique. C'est aussi très impressionnant de constater combien, et c'est un de nos collègues qui le disait il y a un instant, nos enseignants et notre corps éducatif est en peine dans la société telle qu'on la vit aujourd'hui. Il y a deux corps qui sont sur le point de craquer dans notre société, de craquer littéralement et qui sont pourtant des bases essentielles de notre société. Il s'agit des enseignants et du personnel soignant. Cette pandémie met à l'épreuve rudement ces deux fondements de notre société et nous, nous devons y apporter la plus grande attention.

Alors, notre pouvoir organisateur a pour volonté de donner les meilleures chances à chacun dans la plus grande égalité possible. Ce sont deux choses importantes et d'autre part, d'avoir un personnel qui est à la page, qui est motivé et qui est soutenu. Et ceci se passe avec des directions qu'on a souvenez-vous, revalorisées et qu'on soutient aussi par une Cellule pédagogique depuis près de dix ans, je pense, dans la commune. Ce sont autant d'outils qui sont là pour que notre communauté pédagogique fonctionne.

Alors en ce qui concerne le renforcement du soutien scolaire, on a mis l'accent sur les études après les cours et on a tout un système qui fonctionne assez bien dans nos écoles fondamentales aujourd'hui, on a des études organisées de 15h30 à 16h30 par des enseignants, des enseignants qui sont volontaires, qui sont payés pour ça. C'est le lundi, le mardi et le jeudi. Et dans certaines écoles, on a aussi même étude le vendredi. Ce système est complété par du tutorat, avec un partenariat qui existe maintenant depuis plusieurs années avec Schola ULB. Et ça fait cinq ans précisément et ça permet de prendre des petits groupes d'élèves en charge des groupes de huit élèves. En général, ça se passe surtout pour ce qui concerne Schola, pour les 5e et 6e primaires. Et aujourd'hui, je suis fière de dire que la Schola intervient dans toutes nos écoles primaires. Donc, c'est un gros soutien pour nos élèves. Ça veut dire qu'on est passé à 24 groupes de 8 enfants, donc 192 enfants qui sont aidés par Schola.

On a aussi des activités pédagogiques et ça, c'est plus nouveau, qui sont organisées sur le temps de midi par des enseignants volontaires et ça fonctionne aussi très bien. Je vous le disais, on a été pionniers dans un dispositif qui est extrêmement important aujourd'hui, ce sont les classes d'été. On a fait deux sessions de classe d'été. On a des centaines d'enfants qui y sont passés et ça, c'est très important. Ça a été vraiment décisif, je pense à l'été 2020. Parce que là, on s'est retrouvé, je vous en avais déjà parlé, j'avais été les visiter avec des enfants qui étaient vraiment très, très mal, tant au niveau des apprentissages qu'au niveau du lien social et du développement personnel. C'était tout à fait dramatique, les conséquences du confinement. Heureusement, ça n'a plus été aussi dramatique, mais c'était toujours aussi nécessaire d'un point de vue pédagogique, la deuxième année. Et là, on a fait tourner principalement nos groupes sur, d'une part, les difficultés en mathématiques, la methodo, en ce qui concerne les plus grands, les P5 et P6, le néerlandais et la lecture.

Alors on a eu tout un dispositif pendant le confinement. Ça, vous le savez, avec la mise en place de groupes, le boitage, on a des membres de nos équipes qui ont été boiter.

Les dossiers pédagogiques que vous avez vu par classe d'âge, la stratégie de groupes de besoins avec une planification de remédiation autour d'objectifs, la sensibilisation au bien-être à travers un groupe d'action multidisciplinaire. Donc, on a essayé aussi de mobiliser les enseignants autour de différents groupes de travail. Et ça marche. Ils viennent partager les bonnes pratiques, les mettre en ligne et permettre qu'un plus grand nombre d'enseignants puissent les utiliser. Alors, je peux vous dire qu'on a eu une attention constante vers les plus fragiles et que grâce à nos efforts, jusqu'ici, aucun enfant n'a été isolé, n'a été marginalisé, ou n'a été oublié dans le dispositif, mais évidemment, vous avez raison de le constater, la crise pandémique, elle dure, elle s'installe et elle nous met dans une autre phase. Aujourd'hui, les écoles sont sous haute tension parce que la virulence du variant fait que nous fermons régulièrement des classes. Pour l'instant, on n'a pas dû fermer d'écoles à Molenbeek. Je n'exclus pas que ça arrive. J'ai des inquiétudes pour certaines de nos écoles cette semaine. On a un taux d'absentéisme des enseignants en fédération qui est très élevé. On est passé de neuf pourcents la semaine passée à 15 pourcents cette semaine. Ce sont des taux d'absentéisme qui sont énormes et qui, évidemment, rendent les activités pédagogiques difficiles. Et donc, j'en viens à ma réponse plus spécifiquement sur votre proposition, celle d'utiliser le mercredi après-midi. Ma réponse sera axée sur deux pans différents, un pan pédagogique, et puis un pan plus réglementaire et organisationnel.

D'un point de vue pédagogique, vous êtes plusieurs à parler de l'idée que finalement augmenter les heures serait une bonne idée. Donc je vais un peu parler de ça. En fait, ce n'est pas tout à fait l'idée qui y est développée par notre cellule pédagogique. Notre cellule pédagogique pense que la solution pour améliorer les résultats scolaires et combler les lacunes des élèves, ce n'est pas de passer par des heures de cours supplémentaires dans la même configuration qu'actuellement, sous une forme d'étude dirigée ou une autre forme de remédiation. La cellule pense plutôt que la situation pandémique justifie l'aménagement d'autres contextes d'apprentissages plus ouverts en extérieur dans le cadre d'activités fonctionnelles avec des vertus plus porteuses au niveau humain et pédagogique. Et donc, nos écoles multiplient les initiatives parascolaires dans ce sens-là, dans le cadre du DAS notamment. Nous jugeons que le pacte d'excellence représente une avancée ici parce que les enseignants sont mis à la disposition de leur établissement pour organiser des périodes d'apprentissage active dans des contextes variés. Et ça, c'est quelque chose qui est positif.

Et donc, pour soutenir cette approche, je veux porter à votre connaissance que le système scolaire est le plus efficace dans le monde, tant au niveau de l'enseignement fondamental qu'au niveau de l'enseignement secondaire, et c'est ce que confirment les études comparatives internationales, en fait, ce ne sont pas celles qui proposent le plus d'heures de cours dans les classes. Ce sont plutôt celles qui proposent moins d'heures de cours dans les classes. Il y a eu souvent même moins d'examens, moins de devoirs, mais plus de cours à l'extérieur, plus actifs et plus dynamiques.

Enfin, toujours au niveau pédagogique. Il faut bien comprendre, c'est une épreuve pour notre société et là, je pense que c'est vraiment une épreuve très dure pour notre société, que le retard, il touche tous les pans du système éducatif et tous les pans de la société. Et donc, finalement, quelque part, toute l'institution est décalée et on ne doit pas, dans cette approche, mettre la faute individuelle sur chaque enfant et se dire que chaque enfant va être comparé au même enfant l'année précédente ou les années précédentes. C'est vraiment un retard de l'ensemble de l'institution et de l'ensemble des enfants.

Alors j'en viens à la deuxième partie de ma réponse, qui est plutôt réglementaire et d'environnement administratif et juridique. Donc, aujourd'hui, vous l'avez mentionné brièvement dans votre question, vous le savez, l'enseignement officiel, en fait, se dispense dans un cadre réglementaire qui est fixé par la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un côté, et la Communauté flamande de l'autre. Et ceci se passe dans un dialogue aussi avec les syndicats. Le statut des enseignants définit le temps, l'organisation du travail du personnel enseignant subventionné. J'ai parlé de la lourde charge budgétaire qui était déjà prise en main par notre commune en matière d'enseignement. Mais il faut quand même savoir que la grande majorité de nos enseignants sont toujours aujourd'hui du personnel subventionné et donc les prestations hebdomadaires de travail en classe, elles sont fixées: enseignement maternel 26 périodes, enseignement primaire 24 périodes et en plus du travail en classe, s'ajoute le travail pour la classe, le service à l'école, la formation en cours de carrière et le travail collaboratif. Et ce régime, il a été établi afin de respecter le bien-être au travail afin de permettre à chaque enseignant de consacrer, de se consacrer à leur mission d'une manière qualitative, pas seulement quantitative. Toute modification de ce régime qu'on pourrait imaginer comme celle que vous proposez, elle pourrait mettre à mal cet équilibre, et elle n'est pas facile à envisager uniquement dans notre commune. Donc, je pense qu'à l'heure actuelle, nous devrions probablement, face à l'épuisement collectif, face à la recrudescence de l'absentéisme, a plutôt donner la priorité à maintenir un système scolaire à flot, maintenir les écoles et les classes ouvertes, renforcer quantitativement le volume de travail serait à ce stade impossible en investissant le mercredi et donc probablement qu'effectivement, nous avons davantage besoin d'augmenter encore la qualité de notre enseignement, singulièrement au regard des inégalités qui s'y présentent encore, qui s'y vivent encore, plutôt que d'aller chercher à tout prix à avoir une approche plutôt quantitative qui pourrait nuire à cet équilibre déjà précaire pour nos enseignants et je voudrais aussi ajouter, pour nos élèves. Je ne suis pas sûr que ce serait que ce serait facile. Donc voilà, je voudrais remercier Mme Kalimbiriro pour sa question et je voudrais encore remercier toutes nos communautés pédagogiques, tous ces adultes qui encadrent nos enfants aujourd'hui dans un contexte pas facile et qui leur permettent d'avoir quand même les meilleures chances demain.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Oui, merci madame la présidente, madame la bourgmestre. Évidemment, je ne vais pas répéter tout ce que vous avez déjà dit. Je crois que ça a été clair pour vous tous, dans toute cette pandémie, en fait, notre objectif principal a été de limiter les fermetures et de maximiser le temps des élèves à l'école. Et je crois que Molenbeek a joué un rôle d'innovateur et un rôle de pionnier dans les différentes mesures qu'on a prises tout au long de cette pandémie, avec les tests, avec tous les accompagnements qu'on a mis en place et donc on est toujours aujourd'hui dans cette urgence. C'est là que la bourgmestre vient aussi de l'expliquer, c'est à dire, premier objectif, maintenir un maximum de classes ouvertes et maximiser le temps de l'élève à l'école. Nous avons évidemment ajouté à cela, mais je ne vais pas répéter encore une fois ce qui a été dit, les classes d'été, qui ont été un franc succès déjà en 2020 et de nouveau en 2021, et qu'on va certainement répéter. Et je crois qu'il faudra répéter ou continuer à faire fonctionner, même au-delà de la pandémie. D'ailleurs, je spécifié à cet effet que je salue la démarche qu'a faite la communauté française et la ministre en charge de la Communauté française de limiter les vacances d'été à 7

semaines et de redistribuer les deux semaines vers d'autres vacances scolaires, chose qui n'a pas encore été fait du côté néerlandophone. Malheureusement, je suis très, très fort adepte de cette idée parce que 9 semaines, c'est fort long. C'est fort long pour tous les élèves, mais particulièrement pour les nôtres qui vivent souvent dans des contextes fragilisés et donc écourter un peu les vacances d'été, allonger d'autres vacances, me paraît une très bonne idée et la Communauté flamande est en train de discuter sur cette idée-là aussi. Mais contrairement à la communauté française, ça n'a pas encore été tranché.

Alors, de notre côté, nous avons aussi décidé depuis un an de focaliser essentiellement les efforts pédagogiques dans les écoles sur les compétences de base. Je crois que la bourgmestre a dit quelque chose de pareil, mais donc lire, écrire les mathématiques, ce sont vraiment les compétences de base que nous avons décidé de favoriser à fond dans cette période de crise. Mais il faut savoir, évidemment, que la situation dans nos écoles n'était déjà pas évidente, même avant la pandémie, et ne sera pas non plus évidente au moment où la pandémie s'arrêtera. Vous connaissez tous la situation socio-économique dans laquelle vivent la plupart de nos enfants et donc l'impact sur les résultats scolaires que ça. Aussi du côté néerlandophone, nous avons une énorme pénurie d'enseignants qui s'est déclarée depuis plusieurs années, mais qui est de plus en plus aiguë et donc contre laquelle nous nous battons. Je crois encore plus que du côté francophone, du côté néerlandophone, c'est un énorme problème. Évidemment, si on n'a pas d'enseignants, alors très difficile de travailler sur la qualité de l'enseignement et donc c'est une de nos priorités absolues pour faire en sorte qu'on puisse recruter de nouveaux enseignants, mais surtout qu'on puisse garder des enseignants qui sont là.

Alors je ne vais pas creuser plus en détail cette réponse, sauf à dire une chose qui est une réponse à votre question. Donc, une réflexion plus philosophique, disons, qui complète tout à fait ce que la bourgmestre vient de dire. Il ne s'agit pas seulement ou pas principalement d'augmenter le nombre d'heures d'apprentissage traditionnel, mais bien d'en augmenter la qualité. Et je crois qu'il faudra encore plus que maintenant s'orienter dans le futur vers un système que j'appellerais peut-être un système scandinave ou allemand où, en effet, les cours de base sont dispensés le matin et l'après-midi, éventuellement aussi les mercredis après-midi, il y a de la place pour d'autres formes d'apprentissage qui sont en effet plus libres, comme le sport, la musique, les visites culturelles, les activités nature. Ce sont des formes d'apprentissage qui sont très appréciées et qui seront tout aussi productives et qui mènent à de bons résultats dans d'autres pays autour de nous. Et c'est un peu dans cette philosophie-là que travaille la Communauté flamande depuis dix ans avec le concept de Brede School, l'École élargie, c'est à dire de faire en sorte que le plus possible, même en dehors des heures d'école, on offre des activités autres que purement pédagogiques, mais quand même de qualités culturelles, sportives dans l'enceinte de l'école ou liées à l'école directement pour que les élèves puissent en profiter directement après l'école, que ce soit le soir, que ce soit le mercredi après-midi ou même le week-end avec plusieurs activités que vous connaissez très bien.

Voilà donc merci pour cette question. Je crois qu'elle mérite un débat beaucoup plus large et beaucoup plus approfondi, et pas seulement au niveau de la commune. Mais elle a le mérite d'être posée aujourd'hui. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Kalimbiriro.

Mme Kalimbiriro :

Merci Madame, c'est juste que je suis ravie d'apprendre qu'il y a des choses qui se font pour améliorer la qualité de l'enseignement et l'apprentissage de nos enfants. Je suis ravie et comme ça, au moins, je suis au courant. Je suis nouvelle. C'est la première fois que je suis au conseil. Je suis nouvelle, j'apprends, et merci d'avoir donné ces informations. Monsieur l'échevin et madame la Présidente, merci, j'en ferai part aux gens, aux personnes qui qui m'ont mandatée pour en parler. Merci.

**21. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Mutambayi, Conseiller communal NVA, relative à l'expulsion de Mohamed Toujgani. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Mutambayi, Gemeenteraadslid NVA, betreffende de uitzetting van Mohamed Toujgani. (Aanvullend)**

Mme la Présidente :

Merci à vous pour votre question. Merci à tous.

Bien écoutez, je pense qu'on arrive avec cela parce que je vois que monsieur Mutambayi a souhaité changer son interpellation en question écrite. Je pense qu'on arrive alors au terme de la séance publique. Cher public, au revoir! Merci de nous avoir suivis, à bientôt pour le prochain conseil communal. Merci d'être attentifs à l'actualité communale.

*Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.
Het punt wordt van de dagorde gehaald en omgezet in schriftelijke vraag.*

Mme la Présidente :

Je clôture la séance publique.